



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 06958
Numéro SIREN : 490 864 790
Nom ou dénomination : B.A.I.

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2017 sous le numéro de dépôt 4131

VACHON ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

4131



B.V.A.
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

VACHON ET ASSOCIES
54, rue de Clichy
75009 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

B.A.I.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société B.A.I., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la sortie du plan de continuation autorisée par le tribunal de commerce de Bobigny le 19 janvier 2016, dont il est fait mention dans la note 2 « Faits marquants de la période » de l'annexe aux états financiers consolidés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 « Méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés mentionne les estimations significatives retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier que cette note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2017

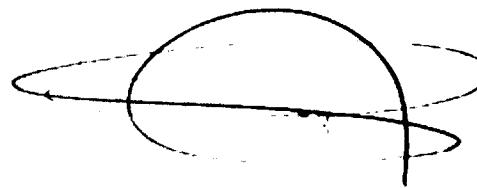
Les Commissaires aux Comptes

VACHON ET ASSOCIES



Bertrand Vachon

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

GROUPE BatiSanté



Table des matières

Table des matières	1
1. Bilan consolidé.....	4
2. Compte de résultat consolidé	5
3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
4. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	7
5. Note relative aux états financiers	8
Note 1. Informations générales	8
Note 2. Faits marquants de la période	8
Note 3. Méthodes comptables.....	12
Note 4. Écart d'acquisition	19
Note 5. Immobilisations incorporelles	19
Note 6. Immobilisations corporelles.....	20
Note 7. Véhicules pris en Crédit-Bail.....	20
Note 8. Immobilisations financières	20
Note 9. Stocks et encours de production.....	21
Note 10. Clients et comptes rattachés.....	21
Note 11. Autres créances et comptes de régulation	21
Note 12. Disponibilités	22
Note 13. Provisions.....	22
Note 14. Dettes financières et emprunts	22
Note 15. Dettes de crédit-bail	23
Note 16. Échéancier des dettes financières	23
Note 17. Fournisseurs	23
Note 18. Dettes et comptes de régularisation	24
Note 19. Chiffre d'affaires	24
Note 20. Autres produits	24
Note 21. Achats consommés.....	25
Note 22. Charges de personnel.....	25
Note 23. Autres charges d'exploitation.....	26
Note 24. Impôts et taxes.....	26
Note 25. Variations nettes des amortissements et des dépréciations	27
Note 26. Produits financiers	27
Note 27. Charges financières	27
Note 28. Reprise financière	28
Note 29. Produits exceptionnels	28
Note 30. Charges exceptionnelles.....	28
Note 31.a. Impôts sur les bénéfices	28

Note 31.b Impôts différés par nature 29

Note 31.c Impact impôt différé sur le compte de résultat 29

Note 31.d. Preuve d'impôt 29

Note 32. Dotation aux écarts d'acquisition 30

Note 33. Évènements Post clôture 30

Note 34. Liste des sociétés consolidées 31

GROUPE BatiSanté

COMPTES CONSOLIDES ARRETES 31 Décembre 2016

1. Bilan consolidé

ACTIF	2016.12	2015.12	Variation
Ecart d'acquisition	6 624	9 034	(2 410)
Immobilisations incorporelles	585	734	(149)
Immobilisations corporelles	2 557	2 532	26
Immobilisations financières	384	361	23
Actif immobilisé	10 150	12 661	(2 510)
Actifs d'impôts différés	1 315	1 611	(296)
Stocks et travaux en cours	1 106	1 496	(390)
Clients & comptes rattachés	13 543	15 994	(2 451)
Autres créances et comptes de régularisation	3 767	3 562	205
Disponibilités et équivalents	14 328	5 588	8 740
Actifs circulants	34 059	28 261	5 809
TOTAL ACTIF	44 210	40 911	3 298

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital	20 861	32 500	(11 639)
Prime d'émission	116		116
Réserves consolidées	(57 679)	(120 475)	62 796
Résultat consolidé	(1 742)	(1 916)	174
Capitaux propres	(38 444)	(89 891)	51 447
Intérêts minoritaires	()	()	
Autres fonds propres		90 629	(90 629)
Provisions	3 032	2 711	321
Passif d'impôts différés	189	31	158
Emprunts et dettes diverses	68 334	718	67 616
Autres dettes		24 381	(24 381)
Fournisseurs et comptes rattachés	1 746	2 567	(821)
Autres dettes diverses et comptes de régularisation	9 352	9 765	(413)
Dettes	79 622	37 462	42 159
TOTAL PASSIF	44 210	40 911	3 298

2. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT	2016.12	2015.12	variation
Chiffre d'affaires	50 496	49 296	1 200
Achats consommés	(4 746)	(5 633)	887
Autres charges externes	(8 529)	(8 252)	(278)
Autres achats consommés	(13 275)	(13 886)	609
Charges de personnel	(25 255)	(24 604)	(651)
Impôts et taxes	(1 230)	(1 126)	(103)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2 498)	(1 432)	(1 066)
Autres charges et produits d'exploitation	766	456	310
Résultat d'exploitation	9 003	8 705	298
Résultat financier	(3 393)	(3 760)	367
Résultat courant des sociétés intégrées	5 610	4 945	665
Résultat exceptionnel	(3 241)	(516)	(2 725)
Impôts sur les résultats	(838)	(1 592)	754
Résultat net des sociétés intégrées	1 531	2 837	(1 306)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(3 273)	(4 753)	1 479
Résultat de l'ensemble consolidé	(1 742)	(1 916)	174
Résultat des minoritaires			
Résultat net - Part du groupe	(1 742)	(1 916)	174
Nombre d'actions BAI	20 859	32 500	
Résultat par action	(0,084)	(0,059)	
Résultat par action dilué	(0,084)	(0,059)	

3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Primes d'émission	Résultat de l'exercice	Intérêts hors groupe	Capitaux Propres
Tableau de variation des capitaux propres							
Solde au 01.01.2015	32 600	-	117 757	-	2 721	6	97 072
Affectation du résultat de l'exercice n-1	-	-	2 721	-	2 721	-	-
Dividendes versés	-	-	3	-	-	6	3
Part du Groupe dans le résultat	-	-	-	-	1 916	-	1 916
Solde au 31.12.2015	32 600	-	120 478	-	1 916	6	99 891
Affectation du résultat de l'exercice n-1	-	-	1 916	-	1 916	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	53 058	15	-	116	-	-	53 189
Réduction du capital pour absorption des pertes	64 815	-	64 815	-	1 742	-	1 742
Part du Groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2016	20 743	15	57 576	116	1 742	6	38 444

Le capital de BAI est constitué de 20 858 987 actions entièrement libérées au 31 décembre 2016.

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie	2016.12	2015.12	Variation
Résultat net total des sociétés consolidées	(1 742)	(1 916)	174
Elimination des amortissements et provisions	5 589	6 635	(1 046)
Elimination des dépréciations de l'actif circulant	212		212
Elimination de la variation des impôts différés	460	983	(523)
Autres Elimination	45		45
Elimination des plus ou moins values de cession	(34)	65	(99)
Elimination des dividendes reçus	(29)		(29)
Marge Brute d'autofinancement des sociétés Intégrées	4 502	5 767	(1 208)
Variation brute des stocks liée à l'activité	273	105	168
Variation brute des créances clients liées à l'activité	2 239	(3 143)	5 382
Variation brute des dettes fournisseurs liées à l'activité	(1 545)	1 339	(2 884)
Variation des dépréciations de l'actif circulant		(69)	69
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	967	(1 768)	2 735
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 469	3 999	1 470
Acquisition d'immobilisations	(850)	(823)	(27)
Cession d'immobilisations	163	62	102
Incidence des variations de périmètre	(954)	(2 235)	1 281
Dividendes reçus	29		29
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 612)	(2 997)	1 385
Augmentations (réductions) de capital	53 189		53 189
Emissions d'emprunts	67 199	2 659	64 540
Remboursements d'emprunts	(115 502)	(5 516)	(109 986)
Variation nette des concours bancaires	(2)	(1)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 884	(2 859)	7 742
Variation de trésorerie par les flux	8 740	(1 857)	10 597
Trésorerie d'ouverture	5 588	7 444	(1 857)
Trésorerie de clôture	14 328	5 588	8 740
Variation de trésorerie par les soldes	8 740	(1 857)	10 597

La ligne « incidence des variations de périmètre » est relative à l'acquisition de Azurtech Environnement et Hibou Blanc pour 915 K€ dont 195 K€ de frais d'acquisition. Suite à cette dernière acquisition le groupe a procédé à une transmission de patrimoine de Hibou Blanc à Azurtech Environnement. La trésorerie de ces deux sociétés s'élève lors de l'acquisition à 80 K€.

5. Note relative aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société BAI et ses filiales sont spécialisées dans les activités de diagnostic sanitaire du bâtiment, de bureau d'ingénierie de contrôle, d'hygiène 3D et de sécurité incendie.

L'ensemble forme le groupe BatiSanté qui opère exclusivement en France.

Son siège social est situé, 9 rue Edmond Michelet 93360 Neuilly Plaisance.

Les comptes annuels consolidés du groupe BatiSanté, au 31 décembre sont établis conformément aux normes françaises et aux dispositions du règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction le 5 avril 2017.

Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en milliers d'euro.

Note 2. Faits marquants de la période

1) Acquisition de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS :

Notre filiale, la société Batisanté, a acquis moyennant le prix de 520.000 euros, le 4 janvier 2016, les 2000 actions composant le capital de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros dont le siège social est Chemin des Crozes – 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 444 524 912.

Cette société a une activité de nettoyage, désinsectisation, désinfection, dératisation et prestations de services.

2) Acquisition de la société HIBOU BLANC SAS :

Notre filiale, la société Batisanté, a acquis moyennant le prix de 200.000 euros, le 4 janvier 2016, les 500 actions composant le capital de la société HIBOU BLANC SAS, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est Chemin des Crozes – 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 404 686 420.

Cette société a une activité d'étude, achat, location, vente, commerce et mise en œuvre d'appareils et de produits destinés à lutter contre les bactéries, insectes, parasites et tous animaux nuisibles.

3) Intégration fiscale de SNES PARTNERS :

Par lettres en date des 4 et 10 mars 2016, les sociétés SNES PARTNERS et BAI ont déclaré l'entrée de la société SNES PARTNERS dans le groupe fiscalement intégré formé par la société BAI, et ce à effet du 1er janvier 2016.

4) Restructurations

Dans le strict respect du plan de continuation de l'activité, une restructuration des sociétés Batisanté SAS, Batisanté Holding et Batisanté Finance a eu lieu en date du 31 mars 2016.

Cette restructuration vise à simplifier le schéma juridique et l'organigramme du groupe et à réorganiser la structure de la dette financière actionnaire (Shareholder loan, mezzanine junior et senior, emprunt convertible et swap).

Restructuration juridique des Pôles :

Il a été procédé aux restructurations suivantes au sein des filiales de Batisanté :

- A. Les sociétés du Pôle Hygiène, APPRO SERVICE SAS, PROCIR SAS et CRISTAL SAS, filiales à 100 % de notre Société, ont signé le 11 mars 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption des sociétés APPRO SERVICE SAS et PROCIR SAS par la société CRISTAL SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er mai 2016.
- B. Les sociétés AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS et HIBOU BLANC SAS, filiales à 100 % de notre Société, ont signé le 7 avril 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société HIBOU BLANC SAS par la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er juin 2016.
- C. Les sociétés BATISANTE SAS et BATISANTE FINANCES SAS, filiales à 100% de notre société ont signé le 13 juillet 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société BATISANTE SAS par la société BATISANTE FINANCES SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er septembre 2016.
- D. Les sociétés BATISANTE FINANCES SAS et BATISANTE HOLDING SAS, filiales à 100% de notre société ont signé le 12 octobre 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société BATISANTE FINANCES SAS par la société BATISANTE HOLDING SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er décembre 2016.

Restructuration financière et capitalistique :

Par jugement en date du 19 janvier 2016, le Tribunal de Commerce de Bobigny a autorisé notre Société à procéder au remboursement anticipé de son passif restant dû au titre de son plan de redressement, en principal et intérêts en une seule annuité et au plus tard le 30 juin 2016.

Dans le cadre de cette restructuration, les opérations suivantes ont été réalisées :

- 1) L'associé unique a décidé le 30 mars 2016 après avoir obtenu l'accord du Comité de Surveillance de la société du même jour :
 - d'autoriser la conclusion d'un contrat de crédits senior pour un montant maximum de 58.000.000 euros,
 - d'autoriser la conclusion d'une convention de subordination,
 - de constituer et d'autoriser les sûretés suivantes :
 - o la conclusion et la signature des documents relatifs au nantissement des actions de la société Batisanté Holding au profit des prêteurs,
 - o la signature d'un acte de cession de créances professionnelles portant sur les créances intra-groupe (Bordereau Dailly),

- la conclusion d'une convention de nantissement de compte bancaire,

2) L'associé unique a décidé le 31 mars 2016 :

- de créer des actions de préférence de catégorie 1 et de modifier les statuts en conséquence,
- de créer des actions de préférence de catégorie 2 et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser le remboursement anticipé de l'intégralité du passif restant dû au titre de son plan de redressement s'élevant à 86.421.746 euros en principal et intérêts capitalisé, constitué : d'obligations mezzanines senior, d'obligations mezzanines junior, d'obligations convertibles en actions et d'obligations remboursables en actions,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 37.633.759 euros, par émission d'actions ordinaires émises à leur valeur nominale soit un euro,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15.529.860 euros par émission d'actions de préférence de catégorie 1 émises à leur valeur nominale, soit un euro,
- d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 15.773.741 euros par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 10.001 actions de préférence de catégorie 2 émises à un prix de 2,50 euros, soit avec une prime d'émission d'1,50 euros par action,
- de créer des actions gratuites de préférence et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser et donner tout pouvoir au Président à l'effet d'attribuer les actions gratuites de préférence au profit de mandataires sociaux de la Société ou de salariés parmi les membres du personnel de la société BAI et de ses filiales dont au moins 10 % du capital et des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société. La période d'acquisition a été fixée à 12 mois et la période de conservation à deux ans.
Le nombre total d'actions gratuites de préférence à attribuer ne pourra représenter plus de 0,18 % du capital social de la société au 31 mars 2016. Tous pouvoirs ont été donnés au Président pour mettre en œuvre cette décision.
- de donner une délégation de compétence au Président à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, pour une durée de 26 mois, par émission d'actions gratuites de préférence, par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, dans la limite d'un plafond global de 0,18 % du capital au 31 mars 2016,

3) Le Président de la société a, en date du 31 mars 2016 :

- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 37.633.759 euros,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 15.529.860 euros,
- constaté la souscription de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 15.773.741 euros,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 10.001 euros,
- constaté la modification des articles 6 et 7 des statuts,

- fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

Cession de participations :

La Société a procédé au 31 mars 2016 aux cessions suivantes :

- Cession de 250.000 actions de la société Batisanté Finances à la société Batisanté Holding.
La participation dans le capital de la société Batisanté Finances a été ramenée à zéro.
- Cession de l'action détenue dans le capital de la société Batisanté à la société Batisanté Finances.

Contrat de prêt senior :

Suivant l'autorisation donnée par l'associé unique le 30 mars 2016, notre société a contracté le 31 mars 2016 un prêt senior avec différentes banques pour un montant de 58.000.000 d'euros dont 51.000.000 d'euros ont été débloqués.

Convention de prêt intra-groupe :

Dans le cadre de l'opération de refinancement et de recapitalisation du Groupe Batisanté, la société Batisanté Finances a dû procéder au remboursement anticipé de la totalité de la dette senior existante dont elle est le débiteur avec les frais y associés.

Afin de lui permettre de procéder à ce remboursement, la société BAI SAS lui a consenti, aux termes d'une convention de prêt en date du 31 mars 2016, un prêt d'un montant de 14.744.464,84 euros remboursables le 31 mars 2023, rémunéré au taux annuel de 4,61 %.

Variations de périmètre :

Le 29 janvier 2016, le Groupe a acquis 100 % du capital social d'AZURTECH ENVIRONNEMENT et d'HIBOU BLANC pour 720K€ net de la trésorerie et 195K€ de frais d'acquisition soit 915K€.

Un complément de prix de 50K€ été payé pour SNES (acquisition faite en 2015). Le complément de prix de Voltaire fait suite à une décision du tribunal statuant sur le différend relatif au fonds de commerce opposant le groupe et les anciens actionnaires de Voltaire Electric.

Note 3. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe BatiSanté sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC no 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Au 31 décembre 2016 toutes les filiales du Groupe sont intégrées globalement. Le périmètre de consolidation est présenté à la Note 36. Liste des sociétés consolidées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un pôle d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les d'activités du Groupe sont divisées en cinq pôles :

- Hygiène 3 D
- Ingénierie, Contrôle, Environnement
- Sécurité Incendie
- Électricité
- IT

Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dont les actifs et passifs identifiés ont été réévalués à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont ainsi inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis linéairement sur une durée reflétant les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée est estimée à 10 ans pour l'ensemble des écarts d'acquisitions.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de valeurs lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Les écarts d'acquisition ont été affectés par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) correspondant aux pôles opérationnels définis dans le cadre du suivi de l'activité du groupe à savoir :

- le pôle « Sécurité Incendie » ;
- le pôle « Ingénierie, Contrôle, Environnement » ;
- le pôle « Hygiène 3 D ».
- le pôle « Autres & Électricité »

Des tests de valeur sont effectués au niveau de chaque UGT en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité (valeur recouvrable d'une UGT) devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur nette comptable à hauteur de sa valeur d'utilité.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Autres immobilisations incorporelles

1) Marques et licences

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les licences ont une durée d'utilisation finie.

Les marques n'ont pas de durée d'utilisation déterminée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties.

2) Logiciels et sites internet

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (12 mois).

Les coûts de création de sites Internet marchands sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

- Les dépenses de recherche préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.
- Les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent au site de générer des avantages économiques futurs supplémentaires et peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

Immobilisations corporelles

Le matériel informatique, les véhicules et les aménagements des bureaux comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Matériel informatique : 3 ans ;
- Véhicules neuf : 3 - 5 ans ;
- Véhicules rachetés à la fin du crédit-bail : 1 an
- Véhicules à deux roues : 1 an
- Mobilier, agencement et équipements : 3 - 5 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie. La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les tests de dépréciation sont réalisés par UGT ou groupe d'UGT en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché. La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Stocks et travaux en cours

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et le montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comptabilisée à la clôture afin de ramener les stocks à leur valeur actuelle. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable sur la base d'une méthode statistique. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Engagements de retraite

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC no 2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite, toutefois, le principal engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissement et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat et le coût des services passés non encore acquis est, le cas échéant, étalé linéairement sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient définitivement acquis aux salariés.

Provisions

Les provisions pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités du Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Le Groupe vend des services Ces services entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

- Les produits découlant des contrats facturés sur la base du temps et des ressources, qui concernent généralement les services d'intervention, sont comptabilisés aux taux horaires contractuels de la main d'œuvre au fur et à mesure que les heures sont travaillées et que les coûts directs sont engagés.
- Les produits liés aux contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, qui prévoit que les produits soient généralement comptabilisés sur la base du rapport entre les services réalisés et le total des services à fournir.
- Les produits découlant des contrats à forfait portant sur les services de transport sont généralement comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont fournis de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée. Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultat de la période durant laquelle la Direction prend connaissance de ces circonstances.

Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ces éléments sont précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conduit la Direction du groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Note 4. Écart d'acquisition

Ci-dessous les affectations des écarts d'acquisition aux pôles. Les compléments d'écart d'acquisition correspondent aux écarts d'acquisition complémentaires constatés lors du complément de prix sur l'acquisition de Voltaire Electric. L'écart d'acquisition complémentaire suite au rachat des parts des minoritaires chez Christal SAGEX et DEP est inclus à l'ouverture car l'opération a été réalisée en 2015.

Affectation des écarts d'acquisition	Ouverture	Complément	Entrée de périmètre	Clôture	Amortissement cumulé	Amortissement de la période	Valeur nette à la clôture
Pôle Hygiène	31 494		794	32 288	(27 176)	(1 312)	5 112
Pôle Contrôle	78 016			78 016	(78 016)	(1 222)	
Pôle Incendie	22 408			22 408	(22 408)	(479)	
Pôle Electricité	1 224	69		1 293	(436)	(129)	858
Pôle IT	1 356			1 356	(702)	(131)	654
Valeur à la clôture	134 498	69	794	135 381	(128 737)	(3 273)	6 624

Note 5. Immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation	Cession	Reprise exceptionnelle	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	4 906	1	328		(193)		5 042
Droit au bail	53				(53)		70
Fonds commercial	70						3
Autres immobilisations incorporelles	3						
Immobilisations incorporelles	5 031	1	328		(246)		5 115
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(4 245)	(1)		(385)	101		(4 530)
Amt/Dép. droit au bail	(53)					53	
Amt/dép. Immobilisations incorp.	(4 297)	(1)		(385)	101	53	(4 530)
Immobilisations incorporelles	734		328	(385)	(145)	53	585

Note 6. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Ouverture	Reclassement	Entree de périmètre	Augmentation	Dotation d'exploitation	Cession	Cloture
Constructions	453	19		4		(22)	455
Installations tech, matériel & outillage	1 140	31	51	38		(128)	1 132
Autres immobilisations corporelles	667	(50)		33		(44)	606
Matériel de transport	4 620	181	33	801		(473)	5 161
Mobilier, matériel de bureau, informatique	2 267		13	403		(165)	2 518
immobilisations corporelles brutes	9 146	181	97	1 279		(832)	9 672
Amt/Dép. constructions	(363)	(7)			(15)	22	(362)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(972)	(43)	(44)		(59)	122	(995)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(524)	50			(40)	34	(481)
Amt/Prov. matériel de transport	(3 066)	(181)	(28)		(783)	473	(3 585)
Amt/Prov. mobilier, matériel de bureau, informatique	(1 690)		(12)		(353)	165	(1 890)
Amt/dép. immobilisations corporelles	(6 615)	(181)	(84)		(1 281)	816	(7 316)
Immobilisations corporelles nettes	2 532	()	13	1 279	(1 281)	(16)	2 667

Le reclassement sur les postes « matériel de transport » et autres immobilisations » a été fait pour séparer les véhicules acquis en nom propre et ceux acquis en crédit-bail. Ainsi les autres immobilisations corporelles incluent les véhicules pris en crédit-bail et dont le détail se présente comme suit :

Note 7. Véhicules pris en Crédit-Bail

Immobilisations corporelles en crédit bail	Ouverture	Augmentation	Dotation d'exploitation	Clôture
Matériel de transport en crédit bail	3 314	630		3 944
Véhicules en crédit bail valeur brute	3 314	630		3 944
Amortissement véhicules en crédit bail	(1 750)		(635)	(2 384)
Amortissement véhicules en crédit bail	(1 750)		(635)	(2 384)
Véhicules en crédit bail valeur nette	1 564	630	(635)	1 559

Le montant des crédits-baux représente la valeur brute des véhicules actifs acquis en crédit-bail y compris ceux dont la valeur d’option est levée.

Note 8. Immobilisations financières

Immobilisations financières	Ouverture	Entree de périmètre	Augmentation	Cession	Reprise financiere	Clôture
Titres de participation	62					62
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	344	1	15	(38)		322
Immobilisations financières brutes	406	1	15	(38)		384
Dép. des titres immobilisés - non courant	(45)				45	
Dép. immobilisations financières	(45)				45	
Immobilisation financières nettes	361	1	15	(38)	45	384

Les titres de participation concernent les titres de la société ACTRADIS.

Note 9. Stocks et encours de production

Stocks et encours de production	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Dotation d'exploitation	Reprise d'exploitation	Clôture
Stocks - en-cours de production	90		12			102
Stocks de marchandises	1 482	10	(285)			1 207
Stocks et en-cours	1 572	10	(273)			1 309
Dép. des stocks de marchandises	(76)			(203)	76	(203)
Dépréciations des stocks et en-cours	(76)			(203)	76	(203)
Stocks et en-cours	1 496	10	(273)	(203)	76	1 106

Note 10. Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Dotation d'exploitation	Reprise d'exploitation	Cloture
Clients et comptes rattachés	15 655	357	(2 571)			13 441
Clients douteux ou litigieux		14	()			14
Clients - Produits non encore facturés	765	1	(161)			605
Clients et comptes rattachés	16 420	373	(2 732)			14 060
Dép. clients et comptes rattachés	(426)	(6)		(302)	217	(518)
Dépréciations des comptes clients	(426)	(6)		(302)	217	(518)
Clients et comptes rattachés nets	15 994	366	(2 732)	(302)	217	13 543

Note 11. Autres créances et comptes de régulation

Autres créances et compte de régularisation	Ouverture	Reclassement	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation	Clôture
Créances liées à l'intégration fiscale	71	(71)				
Créances fiscales et sociales	2 333	71	25	449		2 878
Frais démission d'emprunt	474				(474)	
Charges constatées d'avance	424		7	214		645
Autres créances d'exploitation	260		24	(40)		244
Total autres créances et compte de régularisation	3 562		56	624	(474)	3 767
Impôts différés - actif	1 611	(573)	6	271		1 315

Les frais activés et qui étaient étalés sont été repris pour ce qui en reste (474 K€) suite au remboursement anticipé de l'emprunt.

A la suite du refinancement réalisé en Mars 2016, les frais d'emprunt lités à l'ancienne dette (remboursée en 2016) ont été entièrement dépréciés. Les frais d'emprunt liés au nouveau financement ont été entièrement comptabilisés en charges sur l'exercice 2016

Note 12. Disponibilités

Disponibilités	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie	147		87	234
Valeurs mobilières de placement	147		87	234
Disponibilités	5 441	80	8 571	14 092
Intérêts courus non échus s/ dispo.			2	2
Disponibilités	5 441	80	8 573	14 094
Total disponibilité	5 588	80	8 660	14 328

Note 13. Provisions

Provisions	Ouverture	Entree de perimetre	Dotation d'exploitation	Dotation exceptionnelle	Reprise exploitation	Reprise exceptionnelle	Cloture
Provisions pour risques d'exploitation	870		70	199		(523)	617
Autres provisions pour risques - non courant	10		172				182
Autres provisions pour charges - non courant	33		5		(8)		31
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 798	19	393		(7)		2 203
Provisions	2 711	19	640	199	(14)	(523)	3 032

Une reprise exceptionnelle de 52 K€ sur la dépréciation du fonds commercial de Voltaire a été faite à la suite de la décision du tribunal de Grande Instance

Note 14. Dettes financières et emprunts

Dettes financières et emprunts	Ouverture	Reclassement	Entree de perimetre	Variation	Augmentation	Diminution	Cloture
Emprunts obligataires - non courant - Initial	48 565					(48 565)	
Intérêts capitalisés sur emprunts obligataires	30 898					(30 898)	
Obligations Remboursables en Actions - ORA	10 000					(10 000)	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 166					(1 166)	
Autres fonds propres	90 629					(90 629)	
Dettes seniors	24 335					(24 335)	
Intérêts courus sur dettes seniors	46					(46)	
Emprunts auprès établis. de crédit - courant yc le crédit bail		838			246	(480)	604
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant yc le crédit bail	716	(574)	15		384	(11)	530
Emprunts obligataires - non courant - nouveau					15 774		15 774
Emprunt Senior- Tranche A - non courant					20 000		20 000
Emprunt Senior- Tranche B - non courant					31 000		31 000
Dépôts et cautionnements (reçus) - part > 1 an	2					(2)	
Intérêts capitalisés sur obligations convertibles					426		426
Concours bancaires (dettes)			2	(2)			
Autres dettes financières	25 099	264	17	(2)	67 830	(24 674)	68 334
Dettes financières et emprunts	115 728	264	17	(2)	67 830	(116 603)	68 334

Les emprunts auprès des établissements bancaires sont constitués essentiellement de dettes du crédit-bail en cours dont la maturité est donnée ci-dessous :

Note 15. Dettes de crédit-bail

Dettes de crédit bail	Ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Clôture
Dettes crédit bail - part < 1 an	270	246	(480)	564	600
Dettes crédit bail - part > 1 an	446	384		(300)	530
Dettes de crédit bail	716	630	(480)	264	1 130

Note 16. Échéancier des dettes financières

Echéancier des dettes financières	Clôture	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires - non courant	15 774					15 774
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant yc dettes de crédit bail	530		363	167		
Emprunts auprès établis. de crédit - courant yc dettes de crédit bail	604	604				
Emprunt Senior- Tranche A - non courant	20 000	3 636	3 636	3 636	3 636	5 456
Emprunt Senior- Tranche B - non courant	31 000					31 000
Intérêts capitalisés sur obligations convertibles	426					426
Dettes financières et emprunts	68 334	4 240	3 999	3 803	3 636	52 695
dont échéancier du Crédit Bail						
Dettes crédit bail - part < 1 an	600	600				
Dettes crédit bail - part > 1 an	530		363	167		
	1 130	600	363	167		

Le remboursement de la dette pour la tranche A est étalé sur 4 ans alors que celui de la tranche B est remboursable in fine à l'échéance au 30 septembre 2023

Note 17. Fournisseurs

Fournisseurs	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Clôture
Dettes fournisseurs	2 567	65	(886)	1 746
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 112	146	(306)	952
Fournisseurs et comptes rattachés	3 679	211	(1 192)	2 699

Note 18. Dettes et comptes de régularisation

Dettes et compte de régularisation	Ouverture	Reclassement	Entree de périmètre	Variation	Cloture
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	27			67	94
Dettes sociales - courant	3 782		122	(242)	3 662
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	3 952	45	42	(17)	4 023
Autres dettes fiscales	45	(45)			
Comptes courants groupe passifs - courant	2			(2)	
Autres dettes - courant	38			(16)	22
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	429			(208)	220
Dettes s/ acquis. d'immo. - non courant	100			(50)	50
Clients - Avoirs et RRR	42			(36)	6
Dette provisionnées Participation des salariés	109			110	219
Dettes fiscales (hors IS) CVAE - courant	76			(23)	53
Clients créiteurs	50				50
Autres dettes et comptes de régularisation	8 653		165	(418)	8 400
Impôt différé passif	31	(573)		732	189

Les dettes sociales sont pour l'essentiel des provisions sur les congés payés pour un montant de 3 500 K€ tandis que les dettes fiscales sont essentiellement de la TVA due à hauteur de 3 900 K€

Note 19. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	2016.12	2015.12	Variation
Production vendue de services	44 848	43 447	1 402
Ventes de marchandises	5 755	5 867	(112)
Produits des activités annexes	13	91	(78)
Rabais, remises & ristournes s/ ventes	(120)	(109)	(11)
Chiffre d'affaires	50 496	49 296	1 200

Note 20. Autres produits

Autres produits	2016.12	2015.12	Variation
Production stockée	12		12
Production immobilisée	284	281	4
Subventions d'exploitation	59	24	34
Autres produits et autres charges	262	89	174
Transferts de charges d'exploitation	51	74	(23)
Variation des stock en-cours		(41)	41
Transferts de charges - Avantages en nature	52	29	23
Subvention d'exploitation (Aide à l'embauche)	45		45
Autres produits d'exploitation	766	466	310

Note 21. Achats consommés

Achats consommés	2016.12	2015.12	Variation
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(2 984)	(3 501)	517
Variation stocks de marchandises	(285)	(62)	(223)
Achats de marchandises	(1 052)	(1 068)	16
Rabais, remises & ristournes s/ achats	84	47	38
Achats non stockés matériels & Fourniture	(509)	(1 049)	539
Sous traitance interne	()	()	()
Achats consommés	(4 746)	(5 633)	887

Note 22. Charges de personnel

Charges de personnel	2016.12	2015.12	Variation
Rémunération du personnel	(17 499)	(17 251)	(248)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(7 337)	(7 735)	398
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(923)	(14)	(909)
Participation des salariés	(219)	(109)	(110)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi - CICE	711	581	130
Congés Payés et Réduction du Temps de Travail (RTT)	12	(75)	87
Charges de personnel	(25 255)	(24 604)	(651)

Note 23. Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation	2016.12	2015.12	Variation
Autres charges	(53)	(615)	562
Sous-traitance générale	(741)	(658)	(84)
Primes d'assurance	(268)	(198)	(69)
Locations et charges locatives	(89)	(47)	(42)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(801)	(1 540)	740
Autres charges externes	(69)	(49)	(20)
Entretiens et réparations	(286)	(279)	(7)
Achats études & prestations de services	(1 070)		(1 070)
Coûts Véhicules	(1 926)	(1 953)	27
Location et entretien immobilier	(969)	(1 041)	72
Honoraire - Financière Corsaire	(8)	(84)	76
Divers documentation, séminaires	(20)	(18)	(2)
Personnel extérieur à l'entreprise	(458)	(168)	(290)
Pub., publication, relations publiques	(350)	(356)	5
Déplacements, missions et réceptions	(618)	(653)	35
Frais postaux et de télécommunications	(560)	(516)	(44)
Services bancaires et assimilés	(57)	(39)	(18)
Frais de recrutement de personnel	(42)	(37)	(6)
Pertes sur créances irrécouvrables	(140)		(140)
Redevances	(3)		(3)
Autres charges d'exploitation	(8 529)	(8 252)	(277)

Note 24. Impôts et taxes

Impôts et taxes	2016.12	2015.12	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	(267)	(233)	(34)
Autres impôts et taxes	(124)	(79)	(45)
CVAE	(547)	(586)	39
Taxe professionnelle	(257)	(194)	(63)
Taxe sur les véhicules des sociétés	(35)	(35)	
Impôts et taxes	(1 230)	(1 126)	(103)

Note 25. Variations nettes des amortissements et des dépréciations

Variations nettes des amortissements et des dépréciations	2016.12	2015.12	Variation
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	(385)	(105)	(281)
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	(1 251)	(1 287)	35
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir	(24)	(95)	71
Dot. aux prov. d'exploitation	(247)	(192)	(56)
Dot./dép des stocks MP et marchandises	(203)	(14)	(189)
Rep./provisions d'exploitation	8	462	(454)
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	76	11	64
Dotation nette aux engagements de retraite	(386)	(147)	(239)
Rep./dép. des créances (actif circulant)	217	213	4
Dot / Prov sur créances (actif circulant)	(302)	(280)	(22)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(2 498)	(1 432)	(1 066)

Note 26. Produits financiers

Produits financiers	2016.12	2015.12	Variation
Dividendes	29	6	23
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	31	42	(10)
Produits financiers	61	48	13

Les dividendes sont ceux issus des titres de participations détenus sur la société ACTRADIS

Note 27. Charges financières

Charges financières	2016.12	2015.12	Variation
Charges d'intérêts sur emprunts	(3 024)	(3 803)	779
Autres charges financières	(474)	(5)	(469)
Autres charges financières sur équiv. de trésorerie	(1)	(1)	()
Charges financières	(3 499)	(3 808)	309

Les charges d'intérêts sur emprunts comprennent pour l'essentiel les intérêts décaissés pour 2,715 K€. La pénalité de remboursement anticipé de l'ancienne dette Senior est de 92 K€

Note 28. Reprise financière

Reprises financières	2016.12	2015.12	Variation
Rep./dép. des actifs financiers	45		45
Reprises financières	45		45

La reprise financière concerne la provision sur les titres ACTRADIS au 31 décembre 2015.

Note 29. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	2016.12	2015.12	Variation
Produits exceptionnels	285	74	211
Reprises exceptionnelles	575	35	541
Produits exceptionnels	860	109	752

Note 30. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	2016.12	2015.12	Variation
Charges exceptionnelles	(3 903)	(140)	(3 762)
Dotations exceptionnelles	(199)	(484)	285
Charges exceptionnelles	(4 102)	(625)	(3 477)

Les autres charges exceptionnelles correspondent principalement aux commissions d'agent engagées dans le cadre de la conclusion du contrat de crédit (voir événements de l'année)

Note 31.a. Impôts sur les bénéfices

Impôts sur les bénéfices	2016.12	2015.12	Variation
Impôts différés	(460)	(954)	494
Impôt exigible	(377)	(638)	260
Impôt sur les bénéfices	(838)	(1 592)	754

Note 31.b Impôts différés par nature

Impôt différé par nature	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Reclassement	Clôture
Impôts différés - actif	1 611	6	271	(573)	1 315
Impôts différés - passif	31		732	(573)	189
Solde net Impôt différés	1 580	6	(460)		1 126

Note 31.c Impact impôt différé sur le compte de résultat

Impact ID sur le compte de résultat	Ouverture	Entrée de périmètre	Résultat	Clôture
ID / différences temporaires	(75)		169	95
ID / Autres retraitements.	43		(70)	(28)
ID / Elimination des résultats internes	38		(38)	
Activation de reports déficitaires(yc le déficit de AZUR TECH)	1 143		(666)	477
ID / Annulation provisions réglementées	(2)		(8)	(10)
ID / Retraitement des engagements de retraite	599	6	129	735
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	(177)		25	(152)
Frais sur titres	12		(3)	9
	1 580	6	(460)	1 126

Note 31.d. Preuve d'impôt

Preuve d'impôt	2016.12	2015.12	Variation
Résultat de l'exercice	(1 742)	(1 916)	174
Charges et produits sur écarts d'acq.	3 273	4 753	(1 479)
Impôts sur les bénéfices	838	1 592	(754)
	2 369	4 429	(2 060)
Taux d'impôt	33,33%		
Charge d'impôts théorique	790	1 476	(686)
Carry-back	(237)	(214)	(23)
Impact du CICE	13	42	(29)
Intégrations (fiscales) permanentes		54	(54)
Limite de taux - intérêts non déductibles		233	(233)
Effets rabots - Intérêts non déductibles	25		25
Impact réintégration de 1% - Dividendes	43		43
Imapct correction sur Crédit Bail	204		204
Autres ID			
Impôt sur les bénéfices	48	116	(68)

Note 32. Dotation aux écarts d'acquisition

Dotation aux écarts d'acquisition	2016.12	2015.12	Variation
Charges et produits sur écarts d'acquisition	(3 273)	(4 753)	1 479
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(3 273)	(4 753)	1 479

Note 33. Évènements Post clôture

Nantissement des titres détenus par BAI par le pool bancaire le 9/1/2017 et Dailly sur les créances relatives aux contrats de fees entre BAI et les sociétés du groupe.

Décision le 5/12/2017 de la dissolution de la société T2C entrainant la transmission universelle du patrimoine de la société T2C au profit de la société BATISANTE Holding. La date de réalisation était le 6/1/2017.

Décision le 6/12/2017 de la dissolution de la société BATISANTE Holding entrainant la transmission universelle du patrimoine de la société BATISANTE Holding au profit de la société BAI. La date de réalisation était le 9/1/2017.

Acquisition du groupe Absa pour 5,8M€ : contrat de cession d'action conclu le 23 décembre 2016 portant sur la cession par Mr Patrick Hamon et PMH Operative compagnie de 100% du capital et des droits de vote du groupe formé par les sociétés Absa Holding (RCS Bobigny 488 896 887), Absa SAS (RCS Bobigny 325 062 578), Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France (RCS Bobigny 391 813 102) et SAMOA (RCS Bobigny 492 247 960) au profit de BAI. Les conditions suspensives ayant été réalisées en date du 9 janvier 2017, les Parties ont décidé de procéder à la réalisation de la Cession le 16 janvier 2017.

Dans le contexte des opérations de refinancement et de recapitalisation du groupe BatiSanté, l'associé unique de B.A.I. (« B.A.I. ») a décidé le 31 mars 2016, d'autoriser le président de B.A.I. (le « Président ») à procéder à l'émission puis à l'attribution définitive de 150.000 actions gratuites de préférence (les « AGADP ») au profit de certains mandataires sociaux et des principaux cadres-clés du groupe BatiSanté (les « Bénéficiaires »), conformément aux termes et conditions d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

L'attribution définitive devrait être de 144 555 actions suite à un départ.

Nous allons réunir préalablement à l'émission des AGADP, un comité de surveillance dont l'ordre du jour sera (i) de rappeler la délégation de pouvoir faite par l'associé unique de B.A.I. au Président le 31 mars 2016, et (ii) d'autoriser en tant que de besoin le Président à émettre puis attribuer définitivement les 144 555 AGADP aux Bénéficiaires. Une réunion du comité de surveillance de B.A.I. est d'ores et déjà prévue le 19 Avril 2017.

A cette fin, les décisions suivantes devront être prises :

- a. décision du comité de surveillance de B.A.I. autorisant en tant que de besoin l'émission projetée, conformément à la délégation de pouvoir faite au Président le 31 mars 2016 ;

- b. décision du Président de B.A.I. ayant pour objet de constater (i) l'augmentation de capital du fait de l'émission des AGADP, et (ii) l'attribution des AGADP aux Bénéficiaires ;
- c. mise à jour du registre des mouvements de titres de B.A.I. et des comptes d'associés des Bénéficiaires ; et
- d. accomplissement des formalités de publicité relatives à la décision d'augmentation de capital du président de B.A.I. auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris dans le mois suivant la décision du Président.

Note 34. Liste des sociétés consolidées

Note 1c. Sociétés consolidées	Méthode de consolidation	2016.12		2015.12	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
BAI	Intégration globale	Société intégrante	Société intégrante	Société intégrante	Société intégrante
Batisanté Holding	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Sagex SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Christal SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ETB Ascenseurs SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
T2C SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DEP SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
01Contrôle SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Topics SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Voltaire Electric SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Valmi SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Snes Partners SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Azur Tech Environnement SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Batisanté Finances SAS	na	na	na	100%	100%
Batisanté SAS	na	na	na	100%	100%
Appro Services SAS	na	na	na	100%	100%
Procir SAS	na	na	na	100%	100%

GROUPE BatiSanté



CERTIFIE CONFORME

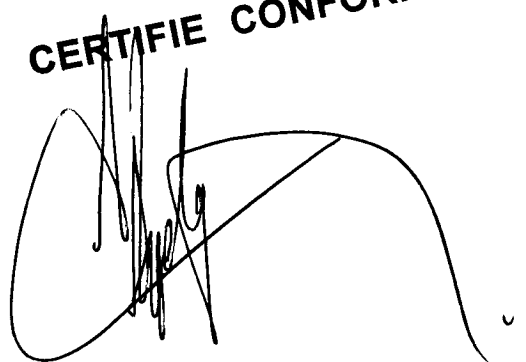
A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the "CERTIFIE CONFORME" stamp. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Table des matières

Table des matières	1
1. Bilan consolidé	4
2. Compte de résultat consolidé	5
3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	6
4. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	7
5. Note relative aux états financiers.....	8
Note 1. Informations générales.....	8
Note 2. Faits marquants de la période.....	8
Note 3. Méthodes comptables	12
Note 4. Écart d'acquisition	19
Note 5. Immobilisations incorporelles	19
Note 6. Immobilisations corporelles	20
Note 7. Véhicules pris en Crédit-Bail	20
Note 8. Immobilisations financières	20
Note 9. Stocks et encours de production	21
Note 10. Clients et comptes rattachés	21
Note 11. Autres créances et comptes de régulation.....	21
Note 12. Disponibilités	22
Note 13. Provisions.....	22
Note 14. Dettes financières et emprunts	22
Note 15. Dettes de crédit-bail	23
Note 16. Échéancier des dettes financières	23
Note 17. Fournisseurs.....	23
Note 18. Dettes et comptes de régularisation	24
Note 19. Chiffre d'affaires	24
Note 20. Autres produits	24
Note 21. Achats consommés	25
Note 22. Charges de personnel.....	25
Note 23. Autres charges d'exploitation	26
Note 24. Impôts et taxes	26
Note 25. Variations nettes des amortissements et des dépréciations.....	27
Note 26. Produits financiers.....	27
Note 27. Charges financières	27
Note 28. Reprise financière	28
Note 29. Produits exceptionnels	28
Note 30. Charges exceptionnelles.....	28
Note 31.a. Impôts sur les bénéfices	28

Note 31.b Impôts différés par nature	29
Note 31.c Impact impôt différé sur le compte de résultat	29
Note 31.d. Preuve d'impôt	29
Note 32. Dotation aux écarts d'acquisition	30
Note 33. Évènements Post clôture	30
Note 34. Liste des sociétés consolidées.....	31

1. Bilan consolidé

ACTIF	2016.12	2015.12	Variation
Ecart d'acquisition	6 624	9 034	(2 410)
Immobilisations incorporelles	585	734	(149)
Immobilisations corporelles	2 557	2 532	26
Immobilisations financières	384	361	23
Actif immobilisé	10 150	12 661	(2 510)
Actifs d'impôts différés	1 315	1 611	(296)
Stocks et travaux en cours	1 106	1 496	(390)
Clients & comptes rattachés	13 543	15 994	(2 451)
Autres créances et comptes de régularisation	3 767	3 562	205
Disponibilités et équivalents	14 328	5 588	8 740
Actifs circulants	34 059	28 251	5 809
TOTAL ACTIF	44 210	40 911	3 298

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital	20 861	32 500	(11 639)
Prime d'émission	116		116
Réserves consolidées	(57 679)	(120 475)	62 796
Résultat consolidé	(1 742)	(1 916)	174
Capitaux propres	(38 444)	(89 891)	51 447
Intérêts minoritaires	()	()	
Autres fonds propres		90 629	(90 629)
Provisions	3 032	2 711	321
Passif d'impôts différés	189	31	158
Emprunts et dettes diverses	68 334	718	67 616
Autres dettes		24 381	(24 381)
Fournisseurs et comptes rattachés	1 746	2 567	(821)
Autres dettes diverses et comptes de régularisation	9 352	9 765	(413)
Dettes	79 622	37 462	42 159
TOTAL PASSIF	44 210	40 911	3 298

2. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT	2016.12	2015.12	variation
Chiffre d'affaires	50 496	49 296	1 200
Achats consommés	(4 746)	(5 633)	887
Autres charges externes	(8 529)	(8 252)	(278)
Autres achats consommés	(13 275)	(13 885)	609
Charges de personnel	(25 255)	(24 604)	(651)
Impôts et taxes	(1 230)	(1 126)	(103)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2 498)	(1 432)	(1 066)
Autres charges et produits d'exploitation	766	456	310
Résultat d'exploitation	9 003	8 705	298
Résultat financier	(3 393)	(3 760)	367
Résultat courant des sociétés intégrées	5 610	4 945	665
Résultat exceptionnel	(3 241)	(516)	(2 725)
Impôts sur les résultats	(838)	(1 592)	754
Résultat net des sociétés intégrées	1 531	2 837	(1 306)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(3 273)	(4 753)	1 479
Résultat de l'ensemble consolidé	(1 742)	(1 916)	174
Résultat des minoritaires			
Résultat net - Part du groupe	(1 742)	(1 916)	174
Nombre d'actions BAI	20 859	32 500	
Résultat par action	(0,084)	(0,059)	
Résultat par action dilué	(0,084)	(0,059)	

3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Primes d'émission	Résultat de l'exercice	Intérêts hors groupe	Capitaux Propres
Tableau de variation des capitaux propres							
Solde au 01.01.2015	32 500	-	117 757	-	2 721	6	- 87 972
Affectation du résultat de l'exercice n-1	-	-	2 721	-	2 721	-	-
Dividendes versés	-	-	3	-	-	6	- 3
Part du Groupe dans le résultat	-	-	-	-	1 916	-	- 1 916
Solde au 31.12.2015	32 500	-	120 475	-	1 916	0	- 89 991
Affectation du résultat de l'exercice n-1	-	-	1 916	-	1 916	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	53 058	15	-	116	-	-	53 189
Réduction du capital pour absorption des pertes	- 64 815	-	64 815	-	-	-	-
Part du Groupe dans le résultat	-	-	-	-	1 742	-	- 1 742
Solde au 31.12.2016	20 743	15	57 576	116	1 742	0	- 38 444

Le capital de BAI est constitué de 20 858 987 actions entièrement libérées au 31 décembre 2016.

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie	2016.12	2015.12	Variation
Résultat net total des sociétés consolidées	(1 742)	(1 916)	174
Elimination des amortissements et provisions	5 589	6 635	(1 046)
Elimination des dépréciations de l'actif circulant	212		212
Elimination de la variation des impôts différés	460	983	(523)
Autres Elimination	45		45
Elimination des plus ou moins values de cession	(34)	65	(99)
Elimination des dividendes reçus	(29)		(29)
Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 502	5 767	(1 208)
Variation brute des stocks liée à l'activité	273	105	168
Variation brute des créances clients liées à l'activité	2 239	(3 143)	5 382
Variation brute des dettes fournisseurs liées à l'activité	(1 545)	1 339	(2 884)
Variation des dépréciations de l'actif circulant		(69)	69
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	967	(1 768)	2 735
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 469	3 999	1 470
Acquisition d'immobilisations	(850)	(823)	(27)
Cession d'immobilisations	163	62	102
Incidence des variations de périmètre	(954)	(2 235)	1 281
Dividendes reçus	29		29
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 612)	(2 997)	1 385
Augmentations (réductions) de capital	53 189		53 189
Emissions d'emprunts	67 199	2 659	64 540
Remboursements d'emprunts	(115 502)	(5 516)	(109 986)
Variation nette des concours bancaires	(2)	(1)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 884	(2 859)	7 742
Variation de trésorerie par les flux	8 740	(1 857)	10 597
Trésorerie d'ouverture	5 588	7 444	(1 857)
Trésorerie de clôture	14 328	5 588	8 740
Variation de trésorerie par les soldes	8 740	(1 857)	10 597

La ligne « incidence des variations de périmètre » est relative à l'acquisition de Azurtech Environnement et Hibou Blanc pour 915 K€ dont 195 K€ de frais d'acquisition. Suite à cette dernière acquisition le groupe a procédé à une transmission de patrimoine de Hibou Blanc à Azurtech Environnement. La trésorerie de ces deux sociétés s'élève lors de l'acquisition à 80 K€.

5. Note relative aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société BAI et ses filiales sont spécialisées dans les activités de diagnostic sanitaire du bâtiment, de bureau d'ingénierie de contrôle, d'hygiène 3D et de sécurité incendie.
L'ensemble forme le groupe BatiSanté qui opère exclusivement en France.
Son siège social est situé, 9 rue Edmond Michelet 93360 Neuilly Plaisance.
Les comptes annuels consolidés du groupe BatiSanté, au 31 décembre sont établis conformément aux normes françaises et aux dispositions du règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction le 5 avril 2017.
Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en milliers d'euro.

Note 2. Faits marquants de la période

1) Acquisition de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS :

Notre filiale, la société Batisanté, a acquis moyennant le prix de 520.000 euros, le 4 janvier 2016, les 2000 actions composant le capital de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros dont le siège social est Chemin des Crozes – 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 444 524 912.
Cette société a une activité de nettoyage, désinsectisation, désinfection, dératisation et prestations de services.

2) Acquisition de la société HIBOU BLANC SAS :

Notre filiale, la société Batisanté, a acquis moyennant le prix de 200.000 euros, le 4 janvier 2016, les 500 actions composant le capital de la société HIBOU BLANC SAS, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est Chemin des Crozes – 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 404 686 420.
Cette société a une activité d'étude, achat, location, vente, commerce et mise en œuvre d'appareils et de produits destinés à lutter contre les bactéries, insectes, parasites et tous animaux nuisibles.

3) Intégration fiscale de SNES PARTNERS :

Par lettres en date des 4 et 10 mars 2016, les sociétés SNES PARTNERS et BAI ont déclaré l'entrée de la société SNES PARTNERS dans le groupe fiscalement intégré formé par la société BAI, et ce à effet du 1er janvier 2016.

4) Restructurations

Dans le strict respect du plan de continuation de l'activité, une restructuration des sociétés Batisanté SAS, Batisanté Holding et Batisanté Finance a eu lieu en date du 31 mars 2016.

Cette restructuration vise à simplifier le schéma juridique et l'organigramme du groupe et à réorganiser la structure de la dette financière actionnaire (Shareholder loan, mezzanine junior et senior, emprunt convertible et swap).

Restructuration juridique des Pôles :

Il a été procédé aux restructurations suivantes au sein des filiales de Batisanté :

- A. Les sociétés du Pôle Hygiène, APPRO SERVICE SAS, PROCIR SAS et CRISTAL SAS, filiales à 100 % de notre Société, ont signé le 11 mars 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption des sociétés APPRO SERVICE SAS et PROCIR SAS par la société CRISTAL SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er mai 2016.
- B. Les sociétés AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS et HIBOU BLANC SAS, filiales à 100 % de notre Société, ont signé le 7 avril 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société HIBOU BLANC SAS par la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er juin 2016.
- C. Les sociétés BATISANTE SAS et BATISANTE FINANCES SAS, filiales à 100% de notre société ont signé le 13 juillet 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société BATISANTE SAS par la société BATISANTE FINANCES SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er septembre 2016.
- D. Les sociétés BATISANTE FINANCES SAS et BATISANTE HOLDING SAS, filiales à 100% de notre société ont signé le 12 octobre 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société BATISANTE FINANCES SAS par la société BATISANTE HOLDING SAS. La date de réalisation définitive de cette fusion-absorption était le 1er décembre 2016.

Restructuration financière et capitalistique :

Par jugement en date du 19 janvier 2016, le Tribunal de Commerce de Bobigny a autorisé notre Société à procéder au remboursement anticipé de son passif restant dû au titre de son plan de redressement, en principal et intérêts en une seule annuité et au plus tard le 30 juin 2016.

Dans le cadre de cette restructuration, les opérations suivantes ont été réalisées :

- 1) L'associé unique a décidé le 30 mars 2016 après avoir obtenu l'accord du Comité de Surveillance de la société du même jour :
 - d'autoriser la conclusion d'un contrat de crédits senior pour un montant maximum de 58.000.000 euros,
 - d'autoriser la conclusion d'une convention de subordination,
 - de constituer et d'autoriser les sûretés suivantes :
 - la conclusion et la signature des documents relatifs au nantissement des actions de la société Batisanté Holding au profit des prêteurs,
 - la signature d'un acte de cession de créances professionnelles portant sur les créances intra-groupe (Bordereau Dailly),

- la conclusion d'une convention de nantissement de compte bancaire,

2) L'associé unique a décidé le 31 mars 2016 :

- de créer des actions de préférence de catégorie 1 et de modifier les statuts en conséquence,
- de créer des actions de préférence de catégorie 2 et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser le remboursement anticipé de l'intégralité du passif restant dû au titre de son plan de redressement s'élevant à 86.421.746 euros en principal et intérêts capitalisé, constitué : d'obligations mezzanines senior, d'obligations mezzanines junior, d'obligations convertibles en actions et d'obligations remboursables en actions,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 37.633.759 euros, par émission d'actions ordinaires émises à leur valeur nominale soit un euro,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15.529.860 euros par émission d'actions de préférence de catégorie 1 émises à leur valeur nominale, soit un euro,
- d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 15.773.741 euros par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 10.001 actions de préférence de catégorie 2 émises à un prix de 2,50 euros, soit avec une prime d'émission d'1,50 euros par action,
- de créer des actions gratuites de préférence et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser et donner tout pouvoir au Président à l'effet d'attribuer les actions gratuites de préférence au profit de mandataires sociaux de la Société ou de salariés parmi les membres du personnel de la société BAI et de ses filiales dont au moins 10 % du capital et des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société. La période d'acquisition a été fixée à 12 mois et la période de conservation à deux ans.
Le nombre total d'actions gratuites de préférence à attribuer ne pourra représenter plus de 0,18 % du capital social de la société au 31 mars 2016. Tous pouvoirs ont été donnés au Président pour mettre en œuvre cette décision.
- de donner une délégation de compétence au Président à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, pour une durée de 26 mois, par émission d'actions gratuites de préférence, par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, dans la limite d'un plafond global de 0,18 % du capital au 31 mars 2016,

3) Le Président de la société a, en date du 31 mars 2016 :

- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 37.633.759 euros,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 15.529.860 euros,
- constaté la souscription de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 15.773.741 euros,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 10.001 euros,
- constaté la modification des articles 6 et 7 des statuts,

- fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

Cession de participations :

La Société a procédé au 31 mars 2016 aux cessions suivantes :

- Cession de 250.000 actions de la société Batisanté Finances à la société Batisanté Holding.
La participation dans le capital de la société Batisanté Finances a été ramenée à zéro.
- Cession de l'action détenue dans le capital de la société Batisanté à la société Batisanté Finances.

Contrat de prêt senior :

Suivant l'autorisation donnée par l'associé unique le 30 mars 2016, notre société a contracté le 31 mars 2016 un prêt senior avec différentes banques pour un montant de 58.000.000 d'euros dont 51.000.000 d'euros ont été débloqués.

Convention de prêt intra-groupe :

Dans le cadre de l'opération de refinancement et de recapitalisation du Groupe Batisanté, la société Batisanté Finances a dû procéder au remboursement anticipé de la totalité de la dette senior existante dont elle est le débiteur avec les frais y associés.

Afin de lui permettre de procéder à ce remboursement, la société BAI SAS lui a consenti, aux termes d'une convention de prêt en date du 31 mars 2016, un prêt d'un montant de 14.744.464,84 euros remboursables le 31 mars 2023, rémunéré au taux annuel de 4,61 %.

Variations de périmètre :

Le 29 janvier 2016, le Groupe a acquis 100 % du capital social d'AZURTECH ENVIRONNEMENT et d'HIBOU BLANC pour 720K€ net de la trésorerie et 195K€ de frais d'acquisition soit 915K€.

Un complément de prix de 50K€ été payé pour SNES (acquisition faite en 2015). Le complément de prix de Voltaire fait suite à une décision du tribunal statuant sur le différend relatif au fonds de commerce opposant le groupe et les anciens actionnaires de Voltaire Electric.

Note 3. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe BatiSanté sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC no 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Au 31 décembre 2016 toutes les filiales du Groupe sont intégrées globalement. Le périmètre de consolidation est présenté à la Note 36. Liste des sociétés consolidées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un pôle d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les d'activités du Groupe sont divisées en cinq pôles :

- Hygiène 3 D
- Ingénierie, Contrôle, Environnement
- Sécurité Incendie
- Électricité
- IT

Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dont les actifs et passifs identifiés ont été réévalués à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont ainsi inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis linéairement sur une durée reflétant les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée est estimée à 10 ans pour l'ensemble des écarts d'acquisitions.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de valeurs lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Les écarts d'acquisition ont été affectés par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) correspondant aux pôles opérationnels définis dans le cadre du suivi de l'activité du groupe à savoir :

- le pôle « Sécurité Incendie » ;
- le pôle « Ingénierie, Contrôle, Environnement » ;
- le pôle « Hygiène 3 D ».
- le pôle « Autres & Électricité »

Des tests de valeur sont effectués au niveau de chaque UGT en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité (valeur recouvrable d'une UGT) devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur nette comptable à hauteur de sa valeur d'utilité.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Autres immobilisations incorporelles

1) Marques et licences

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les licences ont une durée d'utilisation finie.

Les marques n'ont pas de durée d'utilisation déterminée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties.

2) Logiciels et sites internet

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (12 mois).

Les coûts de création de sites Internet marchands sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

- Les dépenses de recherche préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.
- Les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent au site de générer des avantages économiques futurs supplémentaires et peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

Immobilisations corporelles

Le matériel informatique, les véhicules et les aménagements des bureaux comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Matériel informatique : 3 ans ;
- Véhicules neuf : 3 - 5 ans ;
- Véhicules rachetés à la fin du crédit-bail : 1 an
- Véhicules à deux roues : 1 an
- Mobilier, agencement et équipements : 3 - 5 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie. La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les tests de dépréciation sont réalisés par UGT ou groupe d'UGT en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché. La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Stocks et travaux en cours

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et le montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comptabilisée à la clôture afin de ramener les stocks à leur valeur actuelle. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable sur la base d'une méthode statistique. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Engagements de retraite

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC no 2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite, toutefois, le principal engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissement et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat et le coût des services passés non encore acquis est, le cas échéant, étalé linéairement sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient définitivement acquis aux salariés.

Provisions

Les provisions pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités du Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Le Groupe vend des services Ces services entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

- Les produits découlant des contrats facturés sur la base du temps et des ressources, qui concernent généralement les services d'intervention, sont comptabilisés aux taux horaires contractuels de la main d'œuvre au fur et à mesure que les heures sont travaillées et que les coûts directs sont engagés.
- Les produits liés aux contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, qui prévoit que les produits soient généralement comptabilisés sur la base du rapport entre les services réalisés et le total des services à fournir.
- Les produits découlant des contrats à forfait portant sur les services de transport sont généralement comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont fournis de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée. Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultat de la période durant laquelle la Direction prend connaissance de ces circonstances.

Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ces éléments sont précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conduit la Direction du groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Note 4. Écart d'acquisition

Ci-dessous les affectations des écarts d'acquisition aux pôles. Les compléments d'écart d'acquisition correspondent aux écarts d'acquisition complémentaires constatés lors du complément de prix sur l'acquisition de Voltaire Electric. L'écart d'acquisition complémentaire suite au rachat des parts des minoritaires chez Christal SAGEX et DEP est inclus à l'ouverture car l'opération a été réalisée en 2015.

Affectation des écarts d'acquisition	Ouverture	Complément	Entrée de périmètre	Clôture	Amortissement cumulé	Amortissement de la période	Valeur nette à la clôture
Pôle Hygiène	31 494		794	32 288	(27 176)	(1 312)	5 112
Pôle Contrôle	78 016			78 016	(78 016)	(1 222)	
Pôle Incendie	22 408			22 408	(22 408)	(479)	
Pôle Electricité	1 224	69		1 293	(436)	(129)	858
Pôle IT	1 356			1 356	(702)	(131)	654
Valeur à la clôture	134 498	69	794	135 361	(128 737)	(3 273)	6 624

Note 5. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation	Cession	Reprise exceptionnelle	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	4 906	1	328		(193)		5 042
Droit au bail	53				(53)		70
Fonds commercial	70						3
Autres immobilisations incorporelles	3						
Immobilisations incorporelles	5 031	1	328		(246)		5 115
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(4 245)	(1)		(385)	101		(4 530)
Amt/Dép. droit au bail	(53)					53	
Amt/dép. Immobilisations incorp.	(4 297)	(1)		(385)	101	53	(4 530)
Immobilisations incorporelles	734		328	(385)	(145)	53	585

Note 6. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Ouverture	Reclassement	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation d'exploitation	Cession	Clôture
Constructions	453	19		4		(22)	455
Installations tech, matériel & outillage	1 140	31	51	38		(128)	1 132
Autres immobilisations corporelles	667	(50)		33		(44)	606
Matériel de transport	4 620	181	33	801		(473)	5 161
Mobilier, matériel de bureau, informatique	2 267		13	403		(165)	2 518
Immobilisations corporelles brutes	9 146	181	97	1 279		(832)	9 872
Amt/Dép. constructions	(363)	(7)			(15)	22	(362)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(972)	(43)	(44)		(59)	122	(995)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(524)	50			(40)	34	(481)
Amt/Prov. matériel de transport	(3 066)	(181)	(28)		(783)	473	(3 585)
Amt/Prov. mobilier, matériel de bureau, informatique	(1 690)		(12)		(353)	165	(1 890)
Amt/dép. immobilisations corporelles	(6 615)	(181)	(84)		(1 251)	816	(7 315)
Immobilisations corporelles nettes	2 532	()	13	1 279	(1 251)	(15)	2 557

Le reclassement sur les postes « matériel de transport » et autres immobilisations » a été fait pour séparer les véhicules acquis en nom propre et ceux acquis en crédit-bail. Ainsi les autres immobilisations corporelles incluent les véhicules pris en crédit-bail et dont le détail se présente comme suit :

Note 7. Véhicules pris en Crédit-Bail

Immobilisations corporelles en crédit bail	Ouverture	Augmentation	Dotation d'exploitation	Clôture
Matériel de transport en crédit bail	3 314	630		3 944
Véhicules en crédit bail valeur brute	3 314	630		3 944
Amortissement véhicules en crédit bail	(1 750)		(635)	(2 384)
Amortissement véhicules en crédit bail	(1 750)		(635)	(2 384)
Véhicules en crédit bail valeur nette	1 564	630	(635)	1 559

Le montant des crédits-baux représente la valeur brute des véhicules actifs acquis en crédit-bail y compris ceux dont la valeur d'option est levée.

Note 8. Immobilisations financières

Immobilisations financières	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Cession	Reprise financière	Clôture
Titres de participation	62					62
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	344	1	15	(38)		322
Immobilisations financières brutes	406	1	15	(38)		384
Dép. des titres immobilisés - non courant	(45)				45	
Dép. immobilisations financières	(45)				45	
Immobilisation financières nettes	361	1	15	(38)	45	384

Les titres de participation concernent les titres de la société ACTRADIS.

Note 9. Stocks et encours de production

Stocks et encours de production	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Dotation d'exploitation	Reprise d'exploitation	Clôture
Stocks - en-cours de production	90		12			102
Stocks de marchandises	1 482	10	(285)			1 207
Stocks et en-cours	1 572	10	(273)			1 309
Dép. des stocks de marchandises	(76)			(203)	76	(203)
Dépréciations des stocks et en-cours	(76)			(203)	76	(203)
Stocks et en-cours	1 496	10	(273)	(203)	76	1 106

Note 10. Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Dotation d'exploitation	Reprise d'exploitation	Clôture
Clients et comptes rattachés	15 655	357	(2 571)			13 441
Clients douteux ou litigieux		14	()			14
Clients - Produits non encore facturés	765	1	(161)			605
Clients et comptes rattachés	16 420	373	(2 732)			14 060
Dép. clients et comptes rattachés	(426)	(6)		(302)	217	(518)
Dépréciations des comptes clients	(426)	(6)		(302)	217	(518)
Clients et comptes rattachés nets	15 994	366	(2 732)	(302)	217	13 543

Note 11. Autres créances et comptes de régulation

Autres créances et compte de régularisation	Ouverture	Reclassement	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation	Clôture
Créances liées à l'intégration fiscale	71	(71)				
Créances fiscales et sociales	2 333	71	25	449		2 878
Frais démission d'emprunt	474				(474)	
Charges constatées d'avance	424		7	214		645
Autres créances d'exploitation	260		24	(40)		244
Total autres créances et compte de régularisation	3 562		56	624	(474)	3 767
Impôts différés - actif	1 611	(573)	6	271		1 315

Les frais activés et qui étaient étalés sont été repris pour ce qui en reste (474 K€) suite au remboursement anticipé de l'emprunt.

A la suite du refinancement réalisé en Mars 2016, les frais d'emprunt lités à l'ancienne dette (remboursée en 2016) ont été entièrement dépréciés. Les frais d'emprunt liés au nouveau financement ont été entièrement comptabilisés en charges sur l'exercice 2016

Note 12. Disponibilités

Disponibilités	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie	147		87	234
Valeurs mobilières de placement	147		87	234
Disponibilités	5 441	80	8 571	14 092
Intérêts courus non échus s/ dispo.			2	2
Disponibilités	5 441	80	8 573	14 094
Total disponibilité	5 588	80	8 660	14 328

Note 13. Provisions

Provisions	Ouverture	Entrée de périmètre	Dotation d'exploitation	Dotation exceptionnelle	Reprise exploitation	Reprise exceptionnelle	Clôture
Provisions pour risques d'exploitation	870		70	199		(523)	617
Autres provisions pour risques - non courant	10		172				182
Autres provisions pour charges - non courant	33		5		(8)		31
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 798	19	393		(7)		2 203
Provisions	2 711	19	640	199	(14)	(523)	3 032

Une reprise exceptionnelle de 52 K€ sur la dépréciation du fonds commercial de Voltaire a été faite à la suite de la décision du tribunal de Grande Instance

Note 14. Dettes financières et emprunts

Dettes financières et emprunts	Ouverture	Reclassement	Entrée de périmètre	Variation	Augmentation	Diminution	Clôture
Emprunts obligataires - non courant - Initial	48 565					(48 565)	
Intérêts capitalisés sur emprunts obligataires	30 898					(30 898)	
Obligations Remboursables en Actions - ORA	10 000					(10 000)	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 166					(1 166)	
Autres fonds propres	90 629					(90 629)	
Dettes seniors	24 335					(24 335)	
Intérêts courus sur dettes seniors	46					(46)	
Emprunts auprès établis. de crédit - courant yc le crédit bail		838			246	(480)	604
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant yc le crédit bail	716	(574)	15		384	(11)	530
Emprunts obligataires - non courant - nouveau					15 774		15 774
Emprunt Senior- Tranche A - non courant					20 000		20 000
Emprunt Senior- Tranche B - non courant					31 000		31 000
Dépôts et cautionnements (reçus) - part > 1 an	2					(2)	
Intérêts capitalisés sur obligations convertibles					426		426
Concours bancaires (dettes)			2	(2)			
Autres dettes financières	25 099	264	17	(2)	67 830	(24 874)	68 334
Dettes financières et emprunts	115 728	264	17	(2)	67 830	(115 503)	68 334

Les emprunts auprès des établissements bancaires sont constitués essentiellement de dettes du crédit-bail en cours dont la maturité est donnée ci-dessous :

Note 15. Dettes de crédit-bail

Dettes de crédit bail	Ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Clôture
Dettes crédit bail - part < 1 an	270	246	(480)	564	600
Dettes crédit bail - part > 1 an	446	384		(300)	530
Dettes de crédit bail	716	630	(480)	264	1 130

Note 16. Échéancier des dettes financières

Echéancier des dettes financières	Cloture	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires - non courant	15 774					15 774
Emprunts auprès établiss. de crédit - non courant yc dettes de crédit bail	530		363	167		
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant yc dettes de crédit bail	604	604				
Emprunt Senior- Tranche A - non courant	20 000	3 636	3 636	3 636	3 636	5 456
Emprunt Senior- Tranche B - non courant	31 000					31 000
Intérêts capitalisés sur obligations convertibles	426					426
Dettes financières et emprunts	68 334	4 240	3 999	3 803	3 636	52 656
<i>dont échéancier du Crédit Bail</i>						
Dettes crédit bail - part < 1 an	600	600				
Dettes crédit bail - part > 1 an	530		363	167		
	1 130	600	363	167		

Le remboursement de la dette pour la tranche A est étalé sur 4 ans alors que celui de la tranche B est remboursable in fine à l'échéance au 30 septembre 2023

Note 17. Fournisseurs

Fournisseurs	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Clôture
Dettes fournisseurs	2 567	65	(886)	1 746
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 112	146	(306)	952
Fournisseurs et comptes rattachés	3 679	211	(1 192)	2 699

Note 18. Dettes et comptes de régularisation

Dettes et compte de régularisation	Ouverture	Reclassement	Entrée de périmètre	Variation	Clôture
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	27			67	94
Dettes sociales - courant	3 782		122	(242)	3 662
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	3 952	45	42	(17)	4 023
Autres dettes fiscales	45	(45)			
Comptes courants groupe passifs - courant	2			(2)	
Autres dettes - courant	38			(16)	22
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	429			(208)	220
Dettes s/ acquis. d'immo. - non courant	100			(50)	50
Clients - Avoirs et RRR	42			(36)	6
Dette provisionnées Participation des salariés	109			110	219
Dettes fiscales (hors IS) CVAE - courant	76			(23)	53
Clients créditeurs	50				50
Autres dettes et comptes de régularisation	8 653		165	(418)	8 400
Impôt différé passif	31	(573)		732	189

Les dettes sociales sont pour l'essentiel des provisions sur les congés payés pour un montant de 3 500 K€ tandis que les dettes fiscales sont essentiellement de la TVA due à hauteur de 3 900 K€

Note 19. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	2016.12	2015.12	Variation
Production vendue de services	44 848	43 447	1 402
Ventes de marchandises	5 755	5 867	(112)
Produits des activités annexes	13	91	(78)
Rabais, remises & ristournes s/ ventes	(120)	(109)	(11)
Chiffre d'affaires	50 496	49 296	1 200

Note 20. Autres produits

Autres produits	2016.12	2015.12	Variation
Production stockée	12		12
Production immobilisée	284	281	4
Subventions d'exploitation	59	24	34
Autres produits et autres charges	262	89	174
Transferts de charges d'exploitation	51	74	(23)
Variation des stock en-cours		(41)	41
Transferts de charges - Avantages en nature	52	29	23
Subvention d'exploitation (Aide à l'embauche)	45		45
Autres produits d'exploitation	766	456	310

Note 21. Achats consommés

Achats consommés	2016.12	2015.12	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(2 984)	(3 501)	517
Variation stocks de marchandises	(285)	(62)	(223)
Achats de marchandises	(1 052)	(1 068)	16
Rabais, remises & ristournes s/ achats	84	47	38
Achats non stockés matériels & Fournit.	(509)	(1 049)	539
Sous traitance intene	()		()
Achats consommés	(4 746)	(5 633)	887

Note 22. Charges de personnel

Charges de personnel	2016.12	2015.12	Variation
Rémunération du personnel	(17 499)	(17 251)	(248)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(7 337)	(7 735)	398
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(923)	(14)	(909)
Participation des salariés	(219)	(109)	(110)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi - CICE	711	581	130
Congés Payé et Réduction du Temps de Travail (RTT)	12	(75)	87
Charges de personnel	(25 255)	(24 604)	(651)

Note 23. Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation	2016.12	2015.12	Variation
Autres charges	(53)	(615)	562
Sous-traitance générale	(741)	(658)	(84)
Primes d'assurance	(268)	(198)	(69)
Locations et charges locatives	(89)	(47)	(42)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(801)	(1 540)	740
Autres charges externes	(69)	(49)	(20)
Entretiens et réparations	(286)	(279)	(7)
Achats études & prestations de services	(1 070)		(1 070)
Coûts Véhicules	(1 926)	(1 953)	27
Location et entretien immobilier	(969)	(1 041)	72
Honoraire - Financière Corsaire	(8)	(84)	76
Divers documentation, séminaires	(20)	(18)	(2)
Personnel extérieur à l'entreprise	(458)	(168)	(290)
Pub., publication, relations publiques	(350)	(356)	5
Déplacements, missions et réceptions	(618)	(653)	35
Frais postaux et de télécommunications	(560)	(516)	(44)
Services bancaires et assimilés	(57)	(39)	(18)
Frais de recrutement de personnel	(42)	(37)	(6)
Pertes sur créances irrécouvrables	(140)		(140)
Redevances	(3)		(3)
Autres charges d'exploitation	(8 529)	(8 252)	(277)

Note 24. Impôts et taxes

Impôts et taxes	2016.12	2015.12	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	(267)	(233)	(34)
Autres impôts et taxes	(124)	(79)	(45)
CVAE	(547)	(586)	39
Taxe professionnelle	(257)	(194)	(63)
Taxe sur les véhicules des sociétés	(35)	(35)	
Impôts et taxes	(1 230)	(1 126)	(103)

Note 25. Variations nettes des amortissements et des dépréciations

Variations nettes des amortissements et des dépréciations	2016.12	2015.12	Variation
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	(385)	(105)	(281)
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	(1 251)	(1 287)	35
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir	(24)	(95)	71
Dot. aux prov. d'exploitation	(247)	(192)	(56)
Dot./dép des stocks MP et marchandises	(203)	(14)	(189)
Rep./provisions d'exploitation	8	462	(454)
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	76	11	64
Dotation nette aux engagements de retraite	(386)	(147)	(239)
Rep./dép. des créances (actif circulant)	217	213	4
Dot / Prov sur créances (actif circulant)	(302)	(280)	(22)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(2 498)	(1 432)	(1 066)

Note 26. Produits financiers

Produits financiers	2016.12	2015.12	Variation
Dividendes	29	6	23
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	31	42	(10)
Produits financiers	61	48	13

Les dividendes sont ceux issus des titres de participations détenus sur la société ACTRADIS

Note 27. Charges financières

Charges financières	2016.12	2015.12	Variation
Charges d'intérêts sur emprunts	(3 024)	(3 803)	779
Autres charges financières	(474)	(5)	(469)
Autres charges financières sur équiv. de trésorerie	(1)	(1)	()
Charges financières	(3 499)	(3 808)	309

Les charges d'intérêts sur emprunts comprennent pour l'essentiel les intérêts décaissés pour 2,715 K€. La pénalité de remboursement anticipé de l'ancienne dette Senior est de 92 K€

Note 28. Reprise financière

Reprises financières	2016.12	2015.12	Variation
Rep./dép. des actifs financiers	45		45
Reprises financières	45		45

La reprise financière concerne la provision sur les titres ACTRADIS au 31 décembre 2015.

Note 29. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	2016.12	2015.12	Variation
Produits exceptionnels	285	74	211
Reprises exceptionnelles	575	35	541
Produits exceptionnels	860	109	752

Note 30. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	2016.12	2015.12	Variation
Charges exceptionnelles	(3 903)	(140)	(3 762)
Dotations exceptionnelles	(199)	(484)	285
Charges exceptionnelles	(4 102)	(625)	(3 477)

Les autres charges exceptionnelles correspondent principalement aux commissions d'agent engagées dans le cadre de la conclusion du contrat de crédit (voir événements de l'année)

Note 31.a. Impôts sur les bénéfices

Impôts sur les bénéfices	2016.12	2015.12	Variation
Impôts différés	(460)	(954)	494
Impôt exigible	(377)	(638)	260
Impôt sur les bénéfices	(838)	(1 592)	754

Note 31.b Impôts différés par nature

Impôt différé par nature	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Reclassement	Clôture
Impôts différés - actif	1 611	6	271	(573)	1 315
Impôts différés - passif	31		732	(573)	189
Solde net impôt différés	1 580	6	(460)		1 126

Note 31.c Impact impôt différé sur le compte de résultat

Impact ID sur le compte de résultat	Ouverture	Entrée de périmètre	Résultat	Clôture
ID / différences temporaires	(75)		169	95
ID / Autres retraitements.	43		(70)	(28)
ID / Elimination des résultats internes	38		(38)	
Activation de reports déficitaires(yc le déficit de AZUR TECH)	1 143		(666)	477
ID / Annulation provisions réglementées	(2)		(8)	(10)
ID / Retraitement des engagements de retraite	599	6	129	735
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	(177)		25	(152)
Frais sur titres	12		(3)	9
	1 580	6	(460)	1 126

Note 31.d. Preuve d'impôt

Preuve d'impôt	2016.12	2015.12	Variation
Résultat de l'exercice	(1 742)	(1 916)	174
Charges et produits sur écarts d'acq.	3 273	4 753	(1 479)
Impôts sur les bénéfices	838	1 592	(754)
	2 369	4 429	(2 060)
Taux d'impôt	33,33%		
Charge d'impôts théorique	790	1 476	(686)
Carry-back	(237)	(214)	(23)
Impact du CICE	13	42	(29)
Intégrations (fiscales) permanentes		54	(54)
Limite de taux - intérêts non déductibles		233	(233)
Effets rabots - Intérêts non déductibles	25		25
Impact réintégration de 1% - Dividendes	43		43
Imapct correction sur Crédit Bail	204		204
Autres ID			
Impôt sur les bénéfices	48	116	(68)

Note 32. Dotation aux écarts d'acquisition

Dotation aux écarts d'acquisition	2016.12	2015.12	Variation
Charges et produits sur écarts d'acquisition	(3 273)	(4 753)	1 479
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(3 273)	(4 753)	1 479

Note 33. Évènements Post clôture

Nantissement des titres détenus par BAI par le pool bancaire le 9/1/2017 et Dailly sur les créances relatives aux contrats de fees entre BAI et les sociétés du groupe.

Décision le 5/12/2017 de la dissolution de la société T2C entrainant la transmission universelle du patrimoine de la société T2C au profit de la société BATISANTE Holding. La date de réalisation était le 6/1/2017.

Décision le 6/12/2017 de la dissolution de la société BATISANTE Holding entrainant la transmission universelle du patrimoine de la société BATISANTE Holding au profit de la société BAI. La date de réalisation était le 9/1/2017.

Acquisition du groupe Absa pour 5,8M€ : contrat de cession d'action conclu le 23 décembre 2016 portant sur la cession par Mr Patrick Hamon et PMH Operative compagnie de 100% du capital et des droits de vote du groupe formé par les sociétés Absa Holding (RCS Bobigny 488 896 887), Absa SAS (RCS Bobigny 325 062 578), Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France (RCS Bobigny 391 813 102) et SAMOA (RCS Bobigny 492 247 960) au profit de BAI. Les conditions suspensives ayant été réalisées en date du 9 janvier 2017, les Parties ont décidé de procéder à la réalisation de la Cession le 16 janvier 2017.

Dans le contexte des opérations de refinancement et de recapitalisation du groupe BatiSanté, l'associé unique de B.A.I. (« B.A.I. ») a décidé le 31 mars 2016, d'autoriser le président de B.A.I. (le « Président ») à procéder à l'émission puis à l'attribution définitive de 150.000 actions gratuites de préférence (les « AGADP ») au profit de certains mandataires sociaux et des principaux cadres-clés du groupe BatiSanté (les « Bénéficiaires »), conformément aux termes et conditions d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

L'attribution définitive devrait être de 144 555 actions suite à un départ.

Nous allons réunir préalablement à l'émission des AGADP, un comité de surveillance dont l'ordre du jour sera (i) de rappeler la délégation de pouvoir faite par l'associé unique de B.A.I. au Président le 31 mars 2016, et (ii) d'autoriser en tant que de besoin le Président à émettre puis attribuer définitivement les 144 555 AGADP aux Bénéficiaires. Une réunion du comité de surveillance de B.A.I. est d'ores et déjà prévue le 19 Avril 2017.

A cette fin, les décisions suivantes devront être prises :

- a. décision du comité de surveillance de B.A.I. autorisant en tant que de besoin l'émission projetée, conformément à la délégation de pouvoir faite au Président le 31 mars 2016 ;

- b. décision du Président de B.A.I. ayant pour objet de constater (i) l'augmentation de capital du fait de l'émission des AGADP, et (ii) l'attribution des AGADP aux Bénéficiaires ;
- c. mise à jour du registre des mouvements de titres de B.A.I. et des comptes d'associés des Bénéficiaires ; et
- d. accomplissement des formalités de publicité relatives à la décision d'augmentation de capital du président de B.A.I. auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris dans le mois suivant la décision du Président.

Note 34. Liste des sociétés consolidées

Note 1c. Sociétés consolidées	Méthode de consolidation	2016.12		2015.12	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
BAI	Intégration globale	Société intégrante	Société intégrante	Société intégrante	Société intégrante
Batisanté Holding	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Sagex SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Christal SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ETB Ascenseurs SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
T2C SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DEP SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
01Contrôle SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Topics SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Voltaire Electric SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Valmi SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Snes Partners SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Azur Tech Environnement SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Batisanté Finances SAS	na	na	na	100%	100%
Batisanté SAS	na	na	na	100%	100%
Appro Services SAS	na	na	na	100%	100%
Procir SAS	na	na	na	100%	100%

B.A.I.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.858.987 euros
Siège Social : 9, rue Edmond Michelet
93360 Neuilly Plaisance
490 864 790 R.C.S. Bobigny

**RAPPORT DE GESTION DU COMITE DE DIRECTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**
**RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES
SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**
A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Chers Associés,

Nous vous avons convoqués conformément à la Loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation, ainsi que de soumettre à votre approbation les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres dossiers et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CLOS LE 31/12/2016

1.1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - RÉSULTATS ÉCONOMIQUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Nous vous rappelons que la société B.A.I. est société tête du groupe constituée, au 31 décembre 2016, des sociétés B.A.I. (société mère), BATISANTE HOLDING et de ses 11 filiales (le « **Groupe** »). Le Groupe ainsi constitué est régi par le régime fiscal des groupes (intégration fiscale) depuis le 1^{er} janvier 2007.

Analyse chiffrée

La Société a réalisé un chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de 4.278.325 euros contre 4.573.781 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 4.361.103 euros et les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 6.999.350 euros. Le résultat d'exploitation est donc déficitaire de (2.638.248) euros contre un résultat déficitaire de (181.293) euros pour l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à 66.035.739 euros dont 65.399.630 euros de reprises sur provisions pour dépréciation d'éléments financiers, pour un montant de charges financières de 31.229.141 euros dont 28.401.611 euros de dotations aux amortissements pour dépréciations de titres. Le montant du résultat financier est bénéficiaire de 34.806.598 euros contre un résultat financier déficitaire de (2.892.895) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 32.168.350 euros contre un résultat déficitaire de (3.074.188) euros pour l'exercice précédent.



Les produits exceptionnels se sont élevés à 573.462 euros alors qu'il n'y en avait pas sur l'exercice précédent, et le montant de charges exceptionnelles s'élève à 5.839.600 euros. Le résultat exceptionnel est déficitaire de (5.266.138) euros contre un montant déficitaire de (264.323) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices négatif de (2.412.261) euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait ressortir un bénéfice de 29.347.473 euros contre une perte de (1.224.847) euros pour l'exercice précédent.

La clientèle est toujours constituée majoritairement d'administrateurs de biens et aussi de collectivités, foncières immobilières et entreprises, sur l'ensemble du territoire national.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

BATISANTE SAS :

La société Batisanté SAS, filiale holding du Groupe jusqu'au 1^{er} septembre 2016, a procédé aux opérations suivantes :

Acquisition de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS :

Notre filiale, la société Batisanté SAS, a acquis moyennant le prix de 520.000 euros, le 4 janvier 2016, les 2.000 actions composant le capital de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros dont le siège social est Chemin des Crozes – 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 444 524 912.

Cette société a une activité de nettoyage, désinsectisation, désinfection, dératisation et prestations de services.

Acquisition de la société HIBOU BLANC SAS :

Notre filiale, la société Batisanté SAS, a acquis moyennant le prix de 200.000 euros, le 4 janvier 2016, les 500 actions composant le capital de la société HIBOU BLANC SAS, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est Chemin des Crozes – 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 404 686 420.

Cette société a une activité d'étude, achat, location, vente, commerce et mise en œuvre d'appareils et de produits destinés à lutter contre les bactéries, insectes, parasites et tous animaux nuisibles.

- Restructuration juridique des Pôles :

Il a été procédé aux restructurations suivantes au sein des filiales de Batisanté SAS :

- 1) Les sociétés du Pôle Hygiène, APPRO SERVICE SAS et PROCIR SAS, filiales à 100 % de la société Batisanté SAS, ont fusionnées avec la société CHRISTAL SAS en date du 1^{er} mai 2016. Cette fusion a permis de réaliser des synergies d'économies d'échelle et une meilleure lisibilité de l'offre commerciale du groupe ainsi qu'une simplification du schéma juridique du groupe.
- 2) Les sociétés AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS et HIBOU BLANC SAS, filiales à 100 % de la société Batisanté SAS, ont fusionnées en date du 1^{er} juin 2016. Cette fusion-absorption a permis de rationaliser l'organigramme du Groupe et, en conséquence, de rationaliser les flux financiers à l'intérieur du Groupe, lesquels flux sont générateurs de coûts.

Ces fusions s'inscrivent dans un processus initié par le Groupe consistant à ce que chaque pôle technique du Groupe comprenne, dans la mesure du possible, une seule société opérationnelle afin, en particulier, d'accroître la visibilité de chacune des sociétés opérationnelles, des pôles auxquelles elles appartiennent et enfin du Groupe à l'égard des clients et, plus généralement, des tiers.



2

Intégration fiscale de SNES PARTNERS :

Par lettres en date des 4 et 10 mars 2016, les sociétés SNES PARTNERS et BAI ont déclaré l'entrée de la société SNES PARTNERS dans le groupe fiscalement intégré formé par la société BAI, et ce à effet du 1^{er} janvier 2016.

Restructurations

Dans le strict respect du Plan de Continuation des sociétés holding du groupe qui avait été mis en place le 14 janvier 2011, une restructuration de la société B.A.I. a eu lieu en date du 31 mars 2016.

Cette restructuration visait à simplifier le schéma juridique et l'organigramme du groupe et à réorganiser la structure de la dette financière actionnaire (shareholder loan, mezzanine junior et senior, emprunt convertible et swap).

1.2.1 Restructurations du 31 mars 2016

- Restructuration financière et capitalistique :

Par jugement en date du 19 janvier 2016, le Tribunal de Commerce de Bobigny a autorisé notre Société à procéder au remboursement anticipé de son passif restant dû au titre de son plan de redressement, en principal et intérêts en une seule annuité et au plus tard le 30 juin 2016.

A l'issue des opérations mentionnées ci-dessous, la Société et la société Batisanté Finances ayant procédé dans les délais au remboursement anticipé de leur passif, le Tribunal de Commerce de Bobigny, par jugements en date du 15 juin 2016 a constaté la bonne exécution du plan de redressement et la sortie des sociétés BAI, Batisanté Holding et Batisanté Finances dudit plan.

Dans le cadre de cette restructuration, les opérations suivantes ont été réalisées :

1) *L'associé unique a décidé le 30 mars 2016 après avoir obtenu l'accord du Comité de Surveillance de la société du même jour :*

- . d'autoriser la conclusion d'un contrat de crédits senior pour un montant maximum de 58.000.000 euros,
- . d'autoriser la conclusion d'une convention de subordination,
- . de constituer et d'autoriser les sûretés suivantes :
 - . la conclusion et la signature des documents relatifs au nantissement des actions de la société Batisanté Holding au profit des prêteurs,
 - . la signature d'un acte de cession de créances professionnelles portant sur les créances intra-groupe (Bordereau Dailly),
 - . la conclusion d'une convention de nantissement de compte bancaire,
 - . l'autorisation du remboursement anticipée du passif restant dû au titre du plan de redressement,
 - . l'autorisation en vue de la modification des termes et conditions des obligations mezzanines senior et junior.

2) *L'associé unique a décidé le 31 mars 2016 :*

- . de créer des actions de préférence de catégorie 1 et de modifier les statuts en conséquence,
- . de créer des actions de préférence de catégorie 2 et de modifier les statuts en conséquence,
- . d'autoriser le remboursement anticipé de l'intégralité du passif restant dû au titre de son plan de redressement s'élevant à 86.421.746 euros en principal et intérêts capitalisé, constitué : de 18.000 obligations mezzanines senior, de 100 obligations mezzanines junior, de 5.500.000 obligations convertibles en actions et de 10.000.000 obligations remboursables en actions,
- . de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 37.633.759 euros, par émission d'actions ordinaires émises à leur valeur nominale soit un euro,
- . de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15.529.860 euros par émission d'actions de préférence de catégorie 1 émises à leur valeur nominale, soit un euro,

 d 3

- d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 15.773.741 euros par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires,
 - de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 10.001 actions de préférence de catégorie 2 émises à un prix de 2,50 euros, soit avec une prime d'émission d'1,50 euros par action,
 - de créer des actions gratuites de préférence et de modifier les statuts en conséquence,
 - d'autoriser et donner tout pouvoir au Président à l'effet d'attribuer les actions gratuites de préférence au profit de mandataires sociaux de la Société ou de salariés parmi les membres du personnel de la société BAI et de ses filiales dont au moins 10 % du capital et des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société. La période d'acquisition a été fixée à 12 mois et la période de conservation à deux ans.
- Le nombre total d'actions gratuites de préférence à attribuer ne pourra représenter plus de 0,18 % du capital social de la société au 31 mars 2016. Tous pouvoirs ont été donnés au Président pour mettre en œuvre cette décision.
- de donner une délégation de compétence au Président à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, pour une durée de 26 mois, par émission d'actions gratuites de préférence, par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, dans la limite d'un plafond global de 0,18 % du capital au 31 mars 2016,

3) *Le Président de la société a, en date du 31 mars 2016 :*

- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 37.633.759 euros par émission de 37.633.759 actions ordinaires,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 15.529.860 euros par émission de 15.529.860 actions de préférence de catégorie 1,
- constaté la souscription de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 15.773.741 euros par émission de 15.773.741 OC,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 10.001 euros par émission de 10.001 actions de préférence de catégorie 2,
- constaté la modification des articles 6 et 7 des statuts desquels il ressort que le capital social a été porté à 85.673.623 euros,
- fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

4) *L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé le 25 avril 2016 :*

- de réduire le capital social d'un montant de 64.814.636 euros à due concurrence du montant du report à nouveau débiteur de la Société tel qu'il ressortait des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 25 avril 2016, et du montant des pertes prévisionnelles de la Société au titre de la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, le capital de la Société ayant ainsi été ramené de 85.673.623 euros à 20.858.987 euros.

1.2.2 Restructuration des sociétés holding du Groupe et de la société T2C

1.2.2.1 Fusion-absorption de Batisante SAS par Batisanté Finances :

La société Batisanté Finances, après avoir acheté le 31 mars 2016 à la société BAI l'action qu'elle détenait dans le capital de Batisanté SAS, lui permettant ainsi de détenir 100 % du capital de cette dernière, a signé le 13 Juillet 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société Batisanté SAS par la société Batisanté Finances.

Par décision en date du 1^{er} septembre 2016, Batisanté Finances, en sa qualité d'associé unique de Batisanté SAS, a constaté la réalisation de la fusion-absorption soumise au régime des fusions simplifiées.



1.2.2.2 Fusion-absorption de Batisanté Finances par Batisanté Holding :

La société Batisanté Holding, après avoir acheté le 31 mars 2016 à la société BAI les 250.000 actions qu'elle détenait dans le capital de Batisanté Finances, lui permettant ainsi de détenir 100 % du capital de cette dernière, a signé le 12 octobre 2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société Batisanté Finances par la société Batisanté Holding.

Par décision en date du 1^{er} décembre 2016, Batisanté Holding, en sa qualité d'associé unique de Batisanté Finances, a constaté la réalisation de la fusion-absorption soumise au régime des fusions simplifiées.

1.2.2.3 Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La société Batisanté Holding, associée unique de T2C, a décidé le 5 décembre 2016 de dissoudre la société sans liquidation par transmission unique du patrimoine de T2C à Batisanté Holding. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 6 janvier 2017.

1.2.2.4 Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La société BAI, associée unique de Batisanté Holding, a décidé le 6 décembre 2016 de dissoudre la société sans liquidation par transmission unique du patrimoine de Batisanté Holding à BAI. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 9 janvier 2017.

Ces fusion-absorptions et transmissions universelles de patrimoine s'inscrivent dans la politique de simplification des structures juridiques du Groupe.

Situation des mandats sociaux

Le Comité de Surveillance du 25 avril 2016 a décidé de renouveler les mandats des membres du Comité de direction, du Président du Comité de Direction qui, aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, est également Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de commerce et du Directeur Général de la Société, et ce pour une durée de cinq (5) exercices.

Contrat de prêt senior :

Suivant l'autorisation donnée par l'associé unique le 30 mars 2016, notre société a contracté le 31 mars 2016 un prêt senior avec différentes banques pour un montant de 51.000.000 d'euros et avons obtenu une ligne de crédit de 7.000.000 d'euros que nous pouvons activer pour la réalisation d'acquisitions.

La société BAI, en garantie du prêt senior, a nanti le 31 mars 2016 les 20.250.000 actions composant le capital social de la société Batisanté Holding au profit du pool bancaire.

Convention de prêt intra-groupe :

Dans le cadre de l'opération de refinancement et de recapitalisation du Groupe Batisanté, la société Batisanté Finances a procédé au remboursement anticipé de la totalité de la dette senior existante dont elle était le débiteur avec les frais y associés.

Afin de lui permettre de procéder à ce remboursement, notre société lui a consenti, aux termes d'une convention de prêt en date du 31 mars 2016, un prêt d'un montant de 14.744.464,84 euros remboursable le 31 mars 2023, rémunéré au taux annuel de 4,61 %.

Ce prêt, compte tenu de la fusion-absorption de la société Batisanté Finances par la société Batisanté Holding le 1^{er} décembre 2016 a été transféré au nom de Batisanté Holding dans les écritures de BAI.



1.3 DIFFICULTES RENCONTREES – PROGRES REALISES

La nouvelle organisation, mise en place pour redynamiser l'activité commerciale du pôle Electricité, a produit des effets positifs. Le renforcement de l'équipe fin 2016 va permettre de confirmer cette tendance.

Nous prévoyons une croissance de 4% hors acquisition.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Restructurations

- Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La transmission universelle du patrimoine de T2C, décidée par son associé unique, Batisanté Holding, le 5 décembre 2016, a été constatée le 6 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

- Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding décidée par son associé unique, BAI, le 6 décembre 2016, a été constatée le 9 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

Nantissement des actions des filiales détenues par la société BAI au profit du pool bancaire :

A la suite de la réalisation au sein du Groupe des différentes opérations de fusion-absorptions et de dissolution sans liquidation par transmissions universelles de patrimoines, et notamment de la fusion-absorption par la société BAI le 9 janvier 2017 de la société Batisanté Holding dont les actions avaient été nanties le 31 mars 2016, le pool bancaire a demandé à la société BAI, afin de garantir le remboursement du prêt senior ci-dessus mentionné d'un montant de 51.000.000 d'euros, de constituer à leur profit les sûretés suivantes le 9 janvier 2017 :

- Nantissement de la totalité des titres détenus par BAI dans le capital des 10 filiales existantes à cette date,
- Convention de cession de créances professionnelles portant sur les créances intragroupe que BAI détient au titre de contrats de prestations de service intra-groupe (Cession Dailly),
- Nantissement de diverses créances.

Acquisition du groupe ABSA :

BAI a conclu le 23 décembre 2016 avec Mr Patrick Hamon et la société PMH Operative Companie un contrat de cession d'actions sous conditions suspensives, moyennant un prix de 5,8 M€ et portant sur l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote du groupe formé par les sociétés Absa Holding, Absa SAS, Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France et SAMOA.

Les conditions suspensives ayant été levées le 9 janvier 2017, les cessions ont été réalisées le 16 janvier 2017 ainsi qu'il suit :

- Acquisition de 100 % du capital de la société Absa Holding, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 488 896 887.

Cette société a pour activité : le management financier, commercial, social de ses sociétés filiales dans le domaine de l'hygiène des bâtiments et la mise à disposition de personnel.

La société Absa Holding est propriétaire à hauteur de 100 % du capital de la société :

- Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 391 813 102.



Cette société a pour activité : les audits antiparasitaires des xylophages et autres nuisibles, ainsi que de la légionellose, les diagnostics des immeubles en matière d'amiante, de plomb et de réseaux gaz, les audits de sécurité des piscines, les prestations de métrage Loi Carrez, plus généralement tous diagnostics et audits de l'habitat. L'entretien et la vérification du bon état de fonctionnement des colonnes sèches et des systèmes d'incendie dans tous types d'immeuble, achat et vente de matériel d'assainissement.

- Acquisition de 50 % du capital de la société Absa SAS, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 325. 062.578.

Cette société a pour activité : la désinfection, la lutte antiparasitaire, la location de matériel et de personnel de nettoyage, l'enlèvement des déchets.

La société Absa Holding détient 50 % du capital et des droits de vote de la société Absa SAS.

- Acquisition de 70 % du capital de la société SAMOA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 492 247 960.

Cette société a pour activité : Toutes prestations de nettoyage, d'entretien et d'installation et/ou vente de systèmes de ventilation mécanique contrôlée sanitaire, ou gaz, de traitement de l'air et de désenfumage des immeubles, et plus généralement, des canalisations de toutes natures, toutes prestations d'entretien, réparation ou d'installation de canalisations d'eau ou de gaz, de robinetterie et de plomberie.

La société Absa Holding détient 30 % du capital et des droits de vote de la société SAMOA.

Attribution des AGADP :

Dans le contexte des opérations de refinancement et de recapitalisation du Groupe, l'associé unique de B.A.I. a décidé lors de la réunion de Closing du 31 mars 2016, d'autoriser le président de B.A.I. à procéder à l'émission puis à l'attribution définitive de 150.000 actions gratuites de préférence (les « AGADP ») au profit de certains mandataires sociaux et des principaux cadres-clés du Groupe (les « Bénéficiaires »), conformément aux termes et conditions d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Le Président a, par décisions du même jour, fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence, dont la durée de la période d'acquisition établie à 12 mois, et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

Les Bénéficiaires, informés de ladite attribution par une lettre en date du 31 mars 2016, ont chacun remis au Président un formulaire au terme duquel ils acceptaient de se voir attribuer un certain nombre d'AGADP.

Le plan d'attribution gratuite des actions de préférence a décidé :

- que la période d'acquisition débuterait à la date d'attribution des AGADP et expirerait le dernier jour (inclus) d'une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution. Les AGADP ayant été attribuées le 31 mars 2016, la fin de la période d'acquisition est fixée au 31 mars 2017.
- qu'à l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve de remplir les conditions d'attribution; à savoir, être lié à la société ou à l'une de ses filiales en qualité de salarié ou mandataire social, et sous réserve de la signature du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, par les bénéficiaires, ces derniers deviendraient propriétaires des actions issues des AGADP et donc associés de la Société par l'inscription de l'attribution définitive dans les registres de la Société.
- que la livraison des actions acquises interviendra dès le premier jour ouvré suivant le jour de la réception par le Président du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, dûment signés par les bénéficiaires et sera constatée par une décision du Président.



A ce jour, le Président n'a pas encore réuni l'ensemble des documents ci-dessus mentionnés devant être signés par les bénéficiaires. En conséquence, la livraison des actions acquises n'a pas encore pu intervenir, ni la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital, qui devrait s'élever à 144.555 euros compte tenu d'un départ du Groupe.

D'autre part, dans la 23^{ème} résolution des décisions de l'associé unique du 31 mars 2016, ce dernier a délégué sa compétence au Président pour décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'AGADP, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission et a précisé que le Président serait en mesure d'utiliser la délégation uniquement si au jour de l'attribution définitive des AGADP, la société dispose de réserves, prime d'émission ou bénéfice d'un montant suffisant pour libérer les AGADP à émettre.

1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons une croissance de notre chiffre d'affaires groupe de 5,4% en 2017 hors acquisition grâce à la nouvelle dynamique commerciale.

Les perspectives d'avenir restent liées à celles de nos filiales.

1.6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société Topics développe notre ERP et supporte l'amélioration constante des prestations du Groupe.

1.7 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à + de 61 Jours	Solde des dettes non échu
2016	163 778,19 €	146 243,30 €	-	(16 540,91) €
2015	33 112,80 €	-	654 590,67 €	-

1.8 FILIALES ET PARTICIPATIONS

➤ **Prises de participations**

Notre Société n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation.

➤ **Prise de contrôle**

Nous vous indiquons que notre Société n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Cession de participations**

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons procédé le 31 mars 2016 aux cessions suivantes :

- cession de 250.000 actions de la société Batisanté Finances à la société Batisanté Holding. Notre participation dans le capital de la société Batisanté Finances a été ramenée à zéro.
- cession de l'action que nous détenions dans le capital de la société Batisanté à la société Batisanté Finances.

➤ **Sociétés contrôlées et actions d'autocontrôle**

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes :

 8 

- BATISANTE HOLDING : notre participation dans cette société s'élève à 100 % du capital,
- indirectement les 10 filiales de cette dernière qu'elle détient à 100 %.

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société.

1.9 ACTIVITE DES FILIALES

Nous vous indiquons ci-après la situation des filiales par branche d'activités :

- **Batisanté Holding**

Nous vous rappelons que la société Batisanté Holding a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de son patrimoine à la société BAI en date du 9 janvier 2017 et radiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny le 10 janvier 2017. Il n'y a en conséquence pas lieu de procéder à l'approbation de ses comptes clos le 31 décembre 2016. Cependant, afin de donner une image fidèle du groupe, nous vous exposons ci-après son activité au cours de l'exercice 2016.

Compte tenu des restructurations ci-dessus mentionnées, elle a repris dans ses comptes les opérations résultant des activités des sociétés Batisanté Finances et Batisanté SAS.

Analyse chiffrée

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 4.645.794 euros.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 6.205.853 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 5.166.526 euros.

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire de 1.039.327 euros.

Les produits financiers s'élevant à la somme de 22.082.892 euros dont 7.457.369 euros provenant de produits de participations et 14.609.450 euros provenant de reprises sur provisions pour dépréciations. Les charges financières se sont élevées à 830.668 euros.

Le résultat financier ressort bénéficiaire de 21.252.224 euros.

Le résultat courant avant impôt ressort bénéficiaire de 22.291.551 euros.

Les produits exceptionnels se sont élevés à la somme de 17.852 euros et les charges exceptionnelles à la somme de 14.656.130 euros dont 14.609.450 euros de valeur nette comptable d'éléments d'actifs financiers cédés. Le résultat exceptionnel est donc déficitaire de 14.638.278 euros.

Compte tenu de l'impôt sur les bénéfices de 64.335 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est bénéficiaire de 7.588.939 euros.

Les filiales de BAI

TOPICS

L'exercice 2016 a permis un chiffre d'affaires hors taxes de 1.294.516 € contre 1.163.883 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 11%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 832.602 € contre 742.623 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{832.602 \text{ €}}{1.294.516 \text{ €}} = 64,32 \% \text{ au } 31.12.16 \text{ contre } \frac{742.623 \text{ €}}{1.163.883 \text{ €}} = 63,80 \% \text{ au } 31.12.15$$




Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 464.786 € contre un résultat d'exploitation positif de 422.560 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 74.451 € contre un résultat financier positif de 4.146 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 599 € contre un résultat exceptionnel de 0 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 378.999 € contre un résultat net positif de 287.837 € pour l'exercice précédent.

La société T2C est une structure de commercialisation des produits du Groupe et des structures supports

• **T2C**

Nous vous rappelons que la société T2C a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de son patrimoine à la société Batisanté Holding en date du 6 janvier 2017 et radiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny le 22 février 2017. Il n'y a en conséquence pas lieu de procéder à l'approbation de ses comptes clos le 31 décembre 2016. Cependant, afin de donner une image fidèle du groupe, nous vous exposons ci-après son activité au cours de l'exercice 2016.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Le montant hors taxes du chiffre d'affaires s'est élevé à 12.312.979 euros contre 10.794.331 euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 14 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6.917.064 euros contre 6.752.593 euros pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{6.917.064 \text{ €}}{12.312.979 \text{ €}} = 56,2 \% \text{ au 31.12.16 contre } \frac{6.752.593 \text{ €}}{10.794.331 \text{ €}} = 62,6 \% \text{ au 31.12.15}$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 5.411.558 euros contre un résultat d'exploitation positif de 4.057.189 euros pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 7.853 euros contre un résultat financier positif de 3.042 euros pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 48.774 euros contre un résultat exceptionnel négatif de 3.080 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 3.552.665 euros contre un résultat net positif de 2.694.873 euros pour l'exercice précédent.

Les sociétés ci-après ont une activité formant le pôle "Diagnostic et Contrôle"

• **D.E.P**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 11.520.536 euros contre 11.577.551 euros pour l'exercice précédent soit un chiffre d'affaires relativement stable sur ces deux exercices.



Les charges d'exploitation se sont élevées à 10.574.919 euros contre 10.541.588 euros pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{10.574.919 \text{ €}}{11.520.536 \text{ €}} = 91,79 \% \text{ au 31.12.16 contre } \frac{10.541.588 \text{ €}}{11.577.551 \text{ €}} = 91,05 \% \text{ au 31.12.15}$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 1.041.049 euros contre un résultat d'exploitation positif de 1.124.155 euros pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 4.497 euros contre un résultat financier positif de 4.200 euros pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 140.108 euros contre un résultat exceptionnel négatif de 130.709 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 725.097 euros contre un résultat net positif de 664.720 euros pour l'exercice précédent.

• **E.T.B. ASCENSEURS**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.158.541 € contre 989.899 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 17 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 884.995 € contre 684.055 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{884.995 \text{ €}}{1.158.541 \text{ €}} = 76,4 \% \text{ au 31.12.16 contre } \frac{684.055 \text{ €}}{989.899 \text{ €}} = 69,1 \% \text{ au 31.12.15}$$

Le compte de résultat fait apparaître :

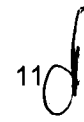
1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 291.605 € contre un résultat d'exploitation positif de 340.613 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 79 € contre un résultat financier positif de 778 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 8.342 € contre un résultat exceptionnel négatif de 500 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net d'un montant positif de 192.600 € contre un résultat net positif de 232.203 € pour l'exercice précédent.

• **01 CONTRÔLE**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 3.737.307 € contre 2.826.678 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 32 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3.143.925 € contre 2.368.881 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

 11 

$$\frac{3.143.925 \text{ €}}{3.737.307 \text{ €}} = 84,1 \% \text{ au 31.12.16 contre } \frac{2.368.881 \text{ €}}{2.826.678 \text{ €}} = 83,8 \% \text{ au 31.12.15}$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 639.372 € contre un résultat d'exploitation positif de 468.758 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 1.961 € contre un résultat financier positif de 1.243 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 2.630 € contre un résultat exceptionnel négatif de 2.456 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 438.119 € contre un résultat net positif de 390.991 € pour l'exercice précédent.

Les sociétés ci-après ont une activité formant le pôle "Hygiène et Assainissement"

• **CHRISTAL**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 13.570.884 euros contre 8.300.877 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 63,5 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 13.068.674 euros contre 7.730.445 euros pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{13.068.674 \text{ €}}{13.570.884 \text{ €}} = 96,30 \% \text{ au 31.12.16 contre } \frac{7.730.445 \text{ €}}{8.300.877 \text{ €}} = 93,13 \% \text{ au 31.12.15}$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 653.412 euros contre un résultat d'exploitation d'un montant positif de 727.837 euros pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 5.212 euros contre un résultat financier d'un montant positif de 3.685 euros pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 9.289 euros contre un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 1.633 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net d'un montant positif de 473.379 euros contre un résultat net positif de 512.125 euros pour l'exercice précédent.

• **VALMI**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.289.105 € contre 1.299.607 € pour l'exercice précédent soit une diminution de l'ordre de 0,8 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.430.229 € contre 1.065.975 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.430.229 \text{ €}}{1.289.105 \text{ €}} = 111 \% \text{ au 31.12.16 contre } \frac{1.065.975 \text{ €}}{1.299.607 \text{ €}} = 82\% \text{ au 31.12.15}$$



Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant négatif de 136.967 € contre un résultat d'exploitation positif de 234.978 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 634 € contre un résultat financier positif de 790 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 2.423 € contre un résultat exceptionnel positif de 36.949 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net négatif de 133.909 € contre un résultat net positif de 186.610 € pour l'exercice précédent.

• **SNES PARTNERS**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.288.104 euros contre 568.923 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 6 mois.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.223.480 € contre 398.251 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.223.480 \text{ €}}{1.288.104 \text{ €}} = 95,0 \% \text{ au } 31.12.16 \text{ contre } \frac{398.251 \text{ €}}{568.923 \text{ €}} = 70,0 \% \text{ au } 31.12.15$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 82.112 € contre un résultat d'exploitation positif de 170.726 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 542 € contre un résultat financier positif de 4.557 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 11.258 € contre un résultat exceptionnel négatif de 5.894 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 49.998 € contre un résultat net positif de 109.269 € pour l'exercice précédent.

• **AZURTECH ENVIRONNEMENT**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 844.264 € contre 825.661 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 2%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 923.307 € contre 810.057 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{923.307 \text{ €}}{844.264 \text{ €}} = 109,4 \% \text{ au } 31.12.16 \text{ contre } \frac{810.057 \text{ €}}{825.661 \text{ €}} = 98,1 \% \text{ au } 31.12.15$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant négatif de 64.588 € contre un résultat d'exploitation positif de 19.216 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant négatif de 976 € contre un résultat financier négatif de 2.252 € pour l'exercice précédent.

 13 

3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 1.558 € contre un résultat exceptionnel négatif de 12.976 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net négatif de 67.122 € contre un résultat net positif de 2.400 € pour l'exercice précédent.

La société ci-après a une activité de "Sécurité Incendie"

• **SAGEX**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de à 16.596.497 euros contre 17.479.410 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de l'ordre de 5 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 17.233.364 euros contre 17.750.292 euros pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{17.233.364 \text{ €}}{16.596.497 \text{ €}} = 103,84 \% \text{ au } 31.12.16 \text{ contre } \frac{17.750.292 \text{ €}}{17.479.410 \text{ €}} = 101,55 \% \text{ au } 31.12.15$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant négatif de 471.566 euros contre un résultat d'exploitation positif de 128.939 euros pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant négatif de 3.788 euros contre un résultat financier positif de 4.053 euros pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 23.936 euros contre un résultat exceptionnel négatif de 3.705 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net négatif de 499.290 euros contre un résultat net positif de 131.598 euros pour l'exercice précédent.

La société ci-après a une activité de "Courants faibles et Electricité"

• **VOLTAIRE ELECTRIC**

L'exercice 2016 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.715.103 € contre 1.338.951 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 28%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.963.615 € contre 1.540.185 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.963.615 \text{ €}}{1.715.103 \text{ €}} = 114 \% \text{ au } 31.12.16 \text{ contre } \frac{1.540.185 \text{ €}}{1.338.951 \text{ €}} = 115\% \text{ au } 31.12.15$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant négatif de 219.893 € contre un résultat d'exploitation négatif de 167.546 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 1.769 € contre un résultat financier positif de 151.659 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 280.308 € contre un résultat exceptionnel négatif de 95.813 € pour l'exercice précédent.



4. Un résultat net positif de 62.185 € contre un résultat net négatif de 111.701 € pour l'exercice précédent.

1.10 AFFECTATION DU RESULTAT DE T2C

Comme mentionné ci-dessus, la société T2C ayant été radiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny le 22 février 2017, la société Batisanté Holding, associé unique, n'a pas été en mesure de statuer sur l'affectation du résultat de la société.

En conséquence, nous proposons à l'assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société T2C s'élevant à 3.552.664,90 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

1.11 AFFECTATION DU RESULTAT DE BATISANTE HOLDING

Comme mentionné ci-dessus, la société Batisanté Holding ayant été radiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny le 10 janvier 2017, la société BAI, associé unique, n'a pas été en mesure de statuer sur l'affectation du résultat de la société.

En conséquence, nous proposons à l'assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société Batisanté Holding s'élevant à 7.588.938,76 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

1.12 AFFECTATION DU RESULTAT DE BAI

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2016 a décidé d'affecter une somme de 4.615.089,83 euros à un compte intitulé "Réserve indisponible" sur lequel devaient être imputées les éventuelles pertes de la société BAI constatées à la clôture de l'exercice 2016.

Les comptes de l'exercice dégagent un bénéfice, cette réserve n'a plus lieu d'être. Nous vous proposons en conséquence d'affecter cette somme au poste "Report à nouveau".

Ainsi nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 29.314.473,29 euros de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice, soit	29.314.473,29 €
- auquel s'ajoute la Réserve indisponible, soit	4.615.089,83 €
Formant un bénéfice à affecter de	33.929.563,12 €
- une somme de	2.085.899,00 €
à la « Réserve Légale » pour la porter à 10 % du capital social	
- le solde, soit	31.843.664,12 €
au « Report à Nouveau »	

1.13 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous rappelons en outre qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

1.14 SITUATION DES MANDATS DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1) Nous vous indiquons que les mandats des membres du Comité de Surveillance suivants :

- Monsieur Tristan Parisot,
- Monsieur Etienne Haubold,
- Monsieur Didier Lefevre,
- Monsieur Guillaume Claire,



15

viennent à expiration à l'issue de la présente réunion.

Nous vous prions de voter le renouvellement de leur mandat à l'exception de Monsieur Tristan Parisot, que nous vous proposons de remplacer par :

- Madame Samantha Schwartz

pour une durée de cinq exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2) Nous vous informons qu'aucun mandat de membre du Comité de Direction ou de Commissaires aux Comptes n'arrive à échéance.

1.15 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice. Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

1.16 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans ses rapports spéciaux, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant l'attribution gratuite d'actions.

Vos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes de l'exercice, l'accomplissement de leur mission.

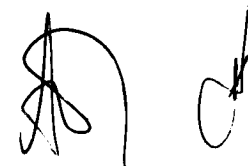
2 RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016

2.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, notre Société a établi des comptes consolidés avec les sociétés suivantes :

- BATISANTE HOLDING	détention de 100 % du capital par notre Société
- T2C	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- DEP.	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- SAGEX	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- CRISTAL	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- ETB ASCENSEURS	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- 01 CONTROLE	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- AZURTECH ENVIRONNEMENT	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- TOPICS	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- VALMI	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- VOLTAIRE ELECTRIC	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding
- SNES PARTNERS	détention de 100 % du capital par la société Batisanté Holding

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées fiscalement à l'exception d'Azurtech Environnement qui ne le sera qu'à compter de l'exercice 2017.



16

Ces comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation font ressortir un chiffre d'affaires consolidé de 50.496 Keuros et un résultat net consolidé déficitaire de (1.742) Keuros.

La situation de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants et les activités en matière de recherche et de développement ont été déjà présentés dans la **Partie I** du présent rapport de gestion.

Activité du Groupe :

- Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 1% à périmètre comparable. Le pôle Contrôle a fait une très belle année et est en croissance de 7% soit une performance supérieure au budget avec quelques opportunités sur des nouvelles prestations et des commandes CTO en augmentation. Le pôle Hygiène est stable par rapport à 2015 et accuse un retard de 8% par rapport au budget. Le pôle Incendie est en décroissance de 5% par rapport à l'an passé, qui avait été une année exceptionnelle par la réglementation des détecteurs de fumée (DAAF) et des entrées de commandes insuffisantes pour atteindre le budget (-5%). Le pôle Electricité s'est bien redressé avec une croissance du CA de (12%).
- La marge d'exploitation 2016 est stable par rapport à N-1 et s'élève à 49%.
- Les coûts de structure sont en diminution.

Nous vous précisons que le groupe compte 533 salariés au 31 décembre 2016.

2.3 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés sont conformes à la réglementation en vigueur.

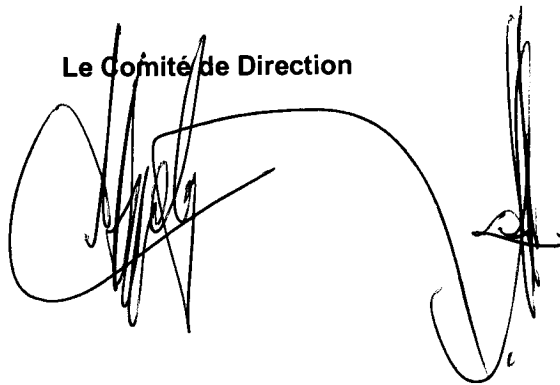
2.4 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Vos Commissaires aux Comptes vous font part, dans leur rapport, de leurs appréciations sur ces comptes consolidés.

Nous vous invitons à vous prononcer favorablement sur le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Le Comité de Direction



Annexe au rapport : tableau des filiales et participations

Liste des filiales et participations
Code du Commerce Art. L. 233-15, DCG Art. 331-3 et 332-12)

Société	Capital	Capitaux reçus et autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus totale	Valeur comptable des titres consentis et garantis par tiers	Capitaux et autres éléments projetés, etc.	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes conçus par la société
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS BATISANTE HOLDING SAS - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 000 000	456 392,3	100,00	5 122 544,7	763 433,6	1 000 000	4 164 500,00	15 400 400,00	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A									